

Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?

Charlie Brocard, Mathieu Saujot (Iddri)

2023 pourrait être une année charnière de l'action publique française pour l'alimentation, avec pour objectif principal de réduire l'écart – beaucoup trop important – entre l'ampleur des enjeux et des préoccupations citoyennes autour de l'alimentation et l'ambition des politiques publiques de l'alimentation.

Cette *Étude* présente un diagnostic de ce décalage, par un panorama des politiques publiques d'alimentation durable, saine et accessible à tous, et formule des propositions concrètes sur la forme et le contenu d'une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) suffisamment ambitieuse pour assurer la mise en œuvre de la transition alimentaire.

KEY MESSAGES

Le concept d'environnement alimentaire, compris comme les conditions physiques, économiques, socio-culturelles et cognitives de nos pratiques alimentaires, est un outil pertinent pour analyser les pratiques existantes, ce qui les contraint, et pour penser une stratégie de transition alimentaire.

Notre panorama des politiques pour une alimentation saine, durable et accessible s'appuie sur cette grille d'analyse pour évaluer une cinquantaine de mesures existantes. En ressort un décalage entre l'importance des enjeux alimentaires et l'ambition des politiques publiques : l'action n'est aujourd'hui pas à la hauteur des défis de la transition.

Ainsi, d'importantes marges de progression existent pour améliorer la mise en œuvre des politiques existantes et mobiliser des outils plus transformateurs. La philosophie de l'action publique doit également évoluer : l'approche par la responsabilité individuelle du « consommateur-citoyen » est insuffisante, voire contreproductive. La nouvelle logique d'action devra la dépasser pour agir en priorité sur l'environnement alimentaire.

Agir sur les environnements alimentaires, en encadrant plus fortement les stratégies des acteurs privés et tenant compte de la diversité des pratiques alimentaires, permet de restaurer la liberté des consommateurs.

Nous proposons 12 mesures clés comme illustration d'un ensemble cohérent et ambitieux d'actions publiques sur les quatre facettes de l'environnement alimentaire. Et nous formulons des recommandations portant sur la gouvernance, le portage politique et les modalités de mise en œuvre de la stratégie.

La légitimité et l'efficacité de l'action publique dépendront aussi de sa capacité à inclure l'ensemble des citoyens au projet de transition. Ceci à deux conditions : mettre les enjeux sociaux au centre, et renforcer son caractère démocratique.

Forte de ses expériences pionnières (Nutri-Score, affichage environnemental, restauration collective), la France doit considérer la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) comme l'opportunité de renforcer son leadership sur la scène européenne, à un moment charnière de mise en œuvre du volet alimentation de la stratégie « De la fourche à la fourchette ».

Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?

Charlie Brocard, Mathieu Saujot (Iddri)

1. UNE ACTION INSUFFISANTE : PANORAMA DES POLITIQUES D'ALIMENTATION SAIN, DURABLE ET ACCESSIBLE	5
1.1. Introduction	5
1.2. Une méthode pour répondre à la question : « d'où part-on ? »	6
1.3. L'enseignement de notre panorama de l'action publique : de grandes marges de progression à saisir pour la SNANC	9
2. CHANGER DE LOGIQUE D'ACTION POUR MENER LA TRANSITION	13
2.1. Un besoin urgent d'action	13
2.2. D'une responsabilité du consommateur à changer à une responsabilité des acteurs publics et privés à agir sur l'environnement alimentaire	14
3. PROPOSITIONS POUR UNE SNANC À LA HAUTEUR DU DÉFI	17
3.1. Quelles sont les attentes vis-à-vis de cette stratégie ? Un triple changement	18
3.2. Force du portage et gouvernance	19
3.3. Proposition pour les 4 axes de l'environnement alimentaire	20

Schémas récapitulatifs : vision et propositions pour une SNANC ambitieuse

FIGURE 1. Les trois changements fondamentaux que doit viser la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat en vue d'une alimentation saine et durable



FIGURE 2. 12 propositions pour enclencher une action cohérente et ambitieuse sur les environnements alimentaires



1. UNE ACTION INSUFFISANTE : PANORAMA DES POLITIQUES D'ALIMENTATION SAINES, DURABLES ET ACCESSIBLES

1.1. Introduction

L'alimentation occupe une place de plus en plus centrale dans notre société tant elle recoupe d'enjeux de différentes natures : le rapport à notre santé, les inégalités d'accès aux denrées alimentaires, la place des animaux dans la société, celle de la nature, ou encore les questions de souveraineté nationale et d'identité culturelle. Les défis sont immenses, et si l'intérêt de l'action publique pour l'alimentation n'est pas tout à fait nouveau, 2023 pourrait bien être une année charnière pour construire une réponse à ces défis. Au niveau français, le travail sur la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) va côtoyer la finalisation du dispositif d'affichage environnemental alimentaire (qui devrait être déployé en 2024) et le travail sur la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC). En outre, au niveau européen, la traduction de l'ambitieuse stratégie « De la ferme à la table » pour le volet alimentation devrait être présentée à la fin de l'année par la Commission européenne sous forme d'une loi-cadre (*Sustainable Food Systems Law*).

2023 constitue donc une opportunité de réduire l'écart – beaucoup trop important, comme nous allons le montrer – entre l'ampleur des enjeux et des préoccupations citoyennes autour de l'alimentation d'un côté et l'ambition des politiques publiques de l'autre. Dans cette *Étude*, nous élaborons un diagnostic de ce décalage, sur lequel nous appuyons pour proposer des pistes pour une SNANC ambitieuse. Il est en effet crucial de construire une SNANC à la hauteur des défis pour assurer la mise en œuvre de la transition alimentaire. Ce faisant, elle serait également une façon d'éviter une déconnexion entre changements de pratiques alimentaires et changement de modèle agricole, ce qui pourrait affaiblir l'autonomie alimentaire nationale, et contribuerait au contraire à aligner

les stratégies afin de progresser simultanément sur ces deux plans. Enfin, une SNANC ambitieuse pourra également inscrire la France comme force motrice au niveau européen dans le contexte des débats autour de la *Sustainable Food Systems Law*, dans la lignée de ses expériences pionnières (Nutri-Score, affichage environnemental, objectifs de durabilité pour la restauration collective, co-portage par trois ministères d'une stratégie alimentation, etc.).

Pour cela, nous allons : 1) évaluer l'existant dans le contexte français avec un panorama des politiques publiques d'alimentation durable, saine et accessible à tous ; 2) revenir sur les grands enseignements de la littérature scientifique en matière d'interventions sur les comportements alimentaires pour mener la transition ; 3) proposer en conséquence une vision, et des propositions concrètes sur la forme et le contenu de la SNANC, en s'appuyant sur la littérature et la comparaison avec d'autres pays.

ENCADRÉ 1. L'OBJET SNANC

Pour les 150 citoyens de la Convention citoyenne sur le climat (CCC), aller vers un changement d'assiette nécessitait un renforcement significatif de l'intervention de l'État et des outils de politique publique. Dans un même ensemble de mesures¹, ils ont ainsi proposé de renforcer les moyens de communication du Plan national nutrition santé (PNNS) et d'y adjoindre une dimension climat afin d'assurer la convergence avec la Stratégie nationale bas-carbone, mais aussi d'interdire la publicité pour les produits déconseillés par le PNNS et, enfin, de créer un chèque alimentation durable pour assurer la solidarité nationale dans cette transition.

La loi Climat et Résilience est différente de la proposition de la CCC : elle introduit la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) pour chapeauter le PNNS et le Plan national alimentation (PNA) porté par le ministère de l'Agriculture (Saujot et Brimont, 2021). Elle est

¹ D'autres propositions concernant l'alimentation et l'agriculture ont été faites dans d'autres ensembles de mesures.

ainsi définie par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 : « La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat détermine les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire, (...), ainsi que les orientations de la politique de la nutrition » (III de l'article L1 du Code rural, entre en vigueur le 1^{er} juillet 2023). Cette stratégie, qui vise donc à déterminer les orientations que ces deux plans auront à mettre en œuvre, mobilise trois ministères : Agriculture, Santé et, nouveauté, Transition écologique.

Face à l'urgence environnementale, sanitaire et sociale, à quelles conditions la SNANC peut-elle incarner le volet alimentaire de la planification écologique nationale ? Au niveau européen, comment peut-elle permettre d'anticiper, voire de préfigurer de manière ambitieuse les futurs plans d'action nationaux (*National Action Plans*) que pourrait exiger la loi-cadre sur les systèmes alimentaires durables ?

Compte tenu du calendrier de revue du PNA et du PNNS, de l'évolution du cadre européen et de l'urgence d'agir, il nous semble clé que la SNANC aille plus loin que la simple formulation de grandes orientations pour réellement proposer une stratégie, au sens d'un ensemble de moyens pour atteindre un but. Elle s'appuierait sur le bilan de l'existant et ferait le lien entre les grands objectifs et les types d'action à mettre en place. La mise en œuvre de ces actions serait ensuite précisée dans les PNA et PNNS notamment. Pour ce faire, cette *Étude* vise à apporter les contributions suivantes :

- Section 1. Notre panorama nourrit les orientations en identifiant les manques des politiques publiques actuelles.
- Section 2. Notre revue de la littérature nourrit les orientations en rappelant le diagnostic scientifique sur les plans santé, environnement et solidarité, et en fournissant des clés de lecture sur « comment agir ? » et « quelle philosophie d'action ? ».
- Section 3. Nous apportons des propositions pour donner du corps et de la crédibilité aux grandes orientations de la SNANC en fournissant des éléments sur le « comment ».

1.2. Une méthode pour répondre à la question : « d'où part-on ? »

a) L'alimentation : un enjeu politique incontournable.

L'alimentation est aujourd'hui un enjeu politique légitime, incontournable pour la puissance publique dans la mesure où elle joue un rôle dans la crise environnementale (climat, biodiversité, pollutions) ainsi que dans une crise à la fois sanitaire (surcharge pondérale, maladies cardio-vasculaires, cancers) et sociale (précarité alimentaire, inégalités sociales liées à l'alimentation, segmentation de l'offre alimentaire). Par son caractère

profondément multi-sectoriel et transversal (du point de vue des politiques publiques), mais aussi quotidien et intime (du point de vue des pratiques alimentaires), l'alimentation est un thème majeur de la transformation de notre société vers un modèle plus inclusif et durable. En France, la prise de conscience du poids de l'alimentation comme secteur d'activité, ensemble de pratiques alimentaires, mais aussi comme porteuse de sens et de lien social est croissante. En témoignent la tenue des États généraux de l'alimentation en 2018, l'accélération législative qui s'en est suivie (lois Egalim 1 et 2, loi AGECE, loi Climat et Résilience), ou encore le choix du Secrétariat général à la planification écologique de se saisir de cette question comme axe de travail. Au niveau européen aussi, l'intérêt grandit pour cette dimension de l'action publique jusqu'à présent peu investie sous l'angle de la durabilité. La publication de la stratégie « De la fourche à la fourchette » en 2020 a souligné qu'aucune transition du système agri-alimentaire ne sera possible sans changement des régimes alimentaires, tout en notant les déficiences actuelles en matière d'accès à l'alimentation ou les conséquences négatives de ces régimes sur la santé publique. La Commission européenne proposera en 2023 une loi-cadre sur la durabilité du système alimentaire pour concrétiser cette vision, dont on peut attendre *a minima* qu'elle renforce le caractère incontournable de la politique de l'alimentation dans les États membres.

Seulement, si elle est de plus en plus visible sur l'agenda politique, la politique de l'alimentation continue d'être prise en charge selon des logiques qui restreignent la capacité d'action des acteurs publics comme nous le montrerons. Ceci dessine en retour une politique alimentaire qui semble au premier abord très volontariste, mais qui manque en réalité d'un cap clair et des instruments appropriés pour être à la hauteur des défis mentionnés. Ainsi, cette politique par essence transversale ne fait pas l'objet d'une gouvernance interministérielle permanente, mais est abordée sectoriellement par une multitude d'acteurs publics². Elle est par ailleurs ancrée dans le Code rural qui, tout en reconnaissant qu'elle contient une multiplicité de dimensions, en fait une politique prioritairement rattachée au ministère de l'Agriculture (France Stratégie, 2021). Les objectifs de la politique alimentaire sont ainsi officiellement fixés par le Programme national de l'alimentation, façonné par le ministère de l'Agriculture, et aujourd'hui dans sa troisième mouture. En parallèle, le PNNS conduit par le ministère de la Santé contribue également à en dessiner les contours sur le plan nutritionnel. Les dimensions environnementales quant à elles ne font pas l'objet d'une stratégie spécifique et élaborée, même s'il faut noter l'action du bureau alimentation au ministère de la transition écologique et l'intégration d'objectifs du PNNS au sein de la SNBC. De ce point de vue, la SNANC est donc une innovation institutionnelle à souligner.

² Ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Solidarités, de l'Environnement ; mais aussi ministère de l'Intérieur ou ministère de l'Économie pour ne citer que les principaux. Les agences publiques sont également nombreuses, que ce soit sur le plan de la recherche (INRAE, INSERM), de l'évaluation et la gestion des risques (ANSES), des politiques sectorielles (ADEME) ou créées pour administrer des politiques publiques particulières (ex. INAO, CNTR).

b) Proposition d'une méthode d'analyse qualitative

Nous devons donc nous demander si, face à la montée des enjeux environnementaux et sociaux, l'architecture de l'action publique en matière d'alimentation est à la hauteur – et c'est la raison pour laquelle une réflexion est à conduire en amont de la conception de la SNANC en tant que telle. C'est à travers une revue systématique des principaux types de politiques publiques en activité que nous posons ce diagnostic des limites et lacunes de la politique de l'alimentation française. Notre périmètre d'analyse inclut les trois dimensions principales de cette politique : la santé, la durabilité environnementale, et les enjeux sociaux (ou d'accessibilité). Notre approche est d'analyser, pour chacun des 21 types d'interventions que nous avons identifiés, le potentiel transformateur qu'il représente et l'état de sa mise en œuvre. Il s'agit donc d'une évaluation qui part des mesures elle-même, *a contrario* d'un exercice qui chercherait à pointer l'insuffisance de l'action étatique au seul prisme des crises de l'alimentation. Cet exercice cherche donc à objectiver la contribution des politiques françaises existantes à la trajectoire devant nous conduire vers une alimentation durable, saine et accessible. C'est par ce travail d'évaluation qualitative basé sur les rapports des inspections générales, des corps d'évaluation de l'État (ex. France Stratégie, 2021 ; Cour des comptes 2023 ; IGAS, 2016 ; etc.) et de la littérature scientifique que nous tentons de porter un regard panoramique sur la gestion publique de l'alimentation. Ce travail, voulu transparent dans sa méthode, est par nature imparfait et sujet à discussion. S'il s'agit d'une première tentative qui pourrait être affinée, elle nous semble déjà utile pour le débat. L'objectif est en effet d'éclaircir la question suivante, alors que les ministères travaillent sur une vision pour l'alimentation à 2030 : « d'où part-on ? ».

Pour ce faire, nous avons tout d'abord procédé à la recension des lois, plans et stratégies actuels qui, tout en concernant l'alimentation, sont portés au sein des différents secteurs de l'action publique : santé, environnement, économie, cohésion sociale, éducation. Cela nous a permis d'identifier environ une cinquantaine d'actions menées pour agir (directement ou indirectement) sur les consommations ou les comportements alimentaires³. Un exemple parmi cette cinquantaine : l'interdiction des distributeurs dans les établissements scolaires. Nous avons ensuite agrégé ces mesures en 21 types (ex. dans ce cas, régulation du paysage alimentaire), reflétant chacun une certaine logique d'intervention, que nous avons répartis au sein de 4 catégories selon une typologie inspirée de « l'environnement alimentaire » (Fig. 1). Cette notion est définie par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE, 2017) de la manière suivante : *"The food environment refers to the physical, economic, political and socio-cultural context in which consumers engage with*

the food system to acquire, prepare and consume food"⁴. Dans ce cadre, l'individu n'est plus considéré comme seul responsable de ses choix, puisqu'est mis en évidence le poids des arrangements politiques, culturels, et socio-économiques. Par ailleurs, l'approche met l'emphase sur l'ensemble des pratiques alimentaires qui mènent à l'acte de consommation (s'approvisionner, préparer la nourriture, la conserver, etc.), ainsi que les compétences et connaissances (savoir cuisiner, déchiffrer une étiquette, etc.) que ces pratiques supposent. Ainsi défini, ce concept a l'avantage de ne pas cloisonner la réflexion sur la politique alimentaire avec d'un côté les actions sur l'individu et de l'autre les actions sur l'offre alimentaire au sens large. Il offre une base pour penser de manière transversale la stratégie. Enfin, il replace la responsabilité sur la puissance publique et sur les différents acteurs du système alimentaire (ex. grandes surfaces), chacun agissant de manière décisive sur cet environnement alimentaire.

Une telle approche de l'alimentation, définie par son caractère multifactoriel plutôt que limitée à des interventions sur l'information du « consommateur », est promue par la littérature scientifique (INSERM, 2017 ; IPCC, 2022 ; SAPEA, 2020 ; Temme *et al.*, 2020), mais aussi de plus en plus dans la sphère des politiques publiques (OMS, 2021 ; ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec – Durette & Paquette, 2021 ; PNNS4 du ministère de la Santé)⁵. Notons que le concept « d'environnement alimentaire », de plus en plus utilisé, l'est toutefois avec des variations dans sa définition et son périmètre. Il est ainsi parfois utilisé de manière plus restreinte, en ne considérant par exemple que la dimension physique et informationnelle. À l'inverse, il nous semble crucial de mener l'action sur les quatre types d'environnement alimentaire.

Pour cette étude, nous distinguons donc quatre types d'environnement alimentaire, (voir **Figure 3**), choisis pour leur capacité à refléter les différents champs d'intervention de la puissance publique ainsi que les déterminants des pratiques alimentaires des individus :

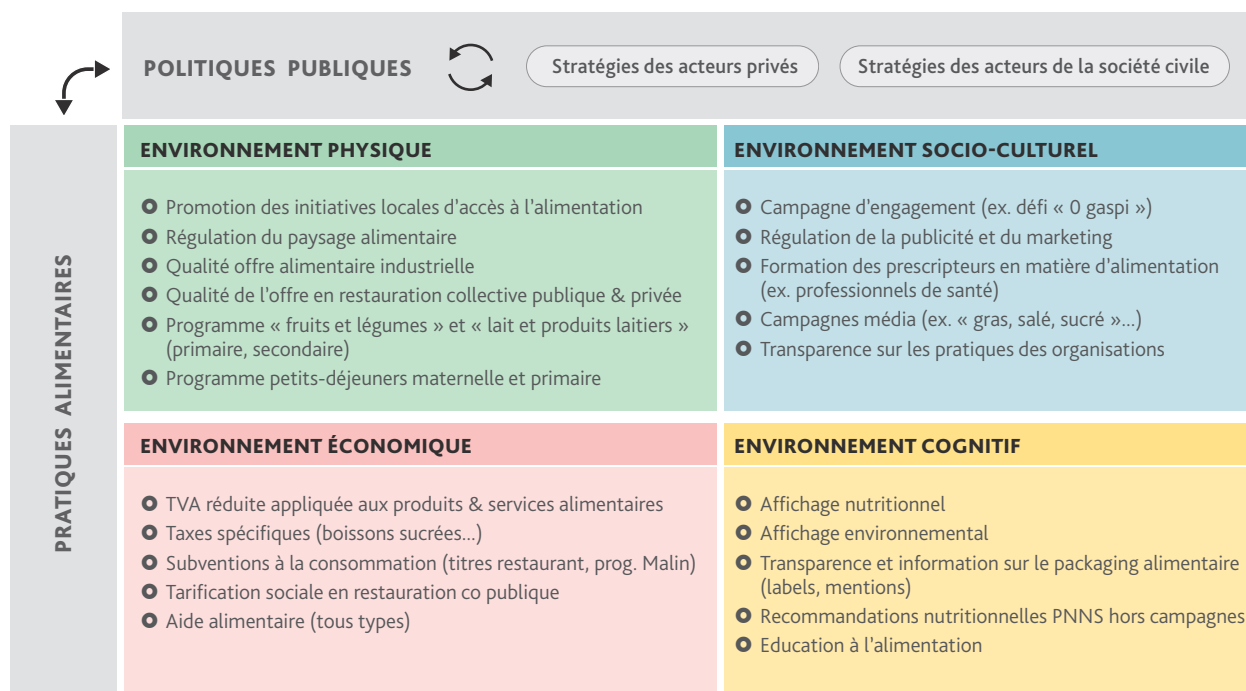
- *l'environnement physique* : les conditions infrastructurelles et matérielles des pratiques, c'est-à-dire principalement l'organisation spatiale des commerces et lieux d'achats alimentaires dans lesquels les individus évoluent, aussi nommé

³ Ce périmètre contient les mesures qui visent explicitement à modifier la manière dont les Français s'alimentent, ainsi que les mesures dont l'impact sur ces comportements alimentaires est avéré/significatif même s'il n'est pas l'objectif principal recherché (ex. taux de TVA). Ainsi, nous ne retenons dans cette liste ni les Projets Alimentaires Territoriaux, ni la politique anti-gaspillage menée par l'État, qui ne satisfont aucune de ces deux conditions.

⁴ « L'environnement alimentaire renvoie au contexte physique, économique, politique et socio-culturel dans lequel les consommateurs interagissent avec le système alimentaire pour acquérir, préparer et consommer leur alimentation. »

⁵ Citons en particulier une expertise collective de l'INRA datée de 2010 qui invite à une compréhension holistique des déterminants des consommations alimentaires pour élargir l'éventail des interventions pour la puissance publique. Elle met ainsi en évidence le poids de l'environnement familial (encouragements, règles familiales, etc.), l'entourage (normes subjectives, comportements) ou encore la communauté (exposition aux médias) qui s'ajoute à l'environnement physique et l'environnement économique. Et pour Glanz *et al.* (2005), les différents types d'environnements alimentaires jouent comme un rôle de médiateur entre les stratégies des acteurs publics et privés, les caractéristiques sociodémographiques et psychologiques des individus, et leur comportement alimentaire. Pour une discussion de la définition du terme « environnement alimentaire » et de ses dimensions, voir Méjean et Recchia (2022) ainsi que la revue de Vonthron *et al.* (2020).

FIGURE 3. Le cadre de l'environnement alimentaire et les 21 types d'intervention



« paysage alimentaire »⁶ ; cela inclue par exemple l'organisation des rayons des magasins.

- *l'environnement socio-culturel*, composé des normes, représentations sociales, et influence des groupes sociaux d'appartenance ; cela inclue par exemple la publicité et le marketing, ainsi que les campagnes grands publics.
- *l'environnement économique* : la construction des prix et les ressources financières ; cela inclue par exemple les pratiques en termes de marges et de promotions.
- *l'environnement cognitif* : ce qui vise à doter le « citoyen-consommateur » d'informations, connaissances ou compétences pour faire les « bons » choix , cela inclue par exemple le Nutri-Score, certaines actions éducatives

Pour chacun des 21 types d'intervention⁷ identifiés, classés dans les quatre dimensions de l'environnement alimentaire, nous attribuons deux notes :

a) le *potentiel transformateur* de la mesure, compris comme la combinaison de la probabilité de son impact sur la réalité des comportements alimentaire et l'ampleur de cet impact éventuel. Cela est tiré des enseignements de la littérature scientifique et technique.

b) une évaluation concernant *l'élaboration et la mise en œuvre* des mesures. Elle est fonction de quatre sous-scores au

poinds équivalents qui abordent tout à tour la précision et la cohérence de l'objectif, la conception de la mesure (ou « design »), les moyens dédiés, et le suivi de chaque type d'intervention publique. L'ensemble de la méthode et le détail des informations soutenant l'analyse sont disponibles en annexe (voir lien à la fin du texte).

ENCADRÉ 2. EXPLICATION DE NOTRE APPROCHE D'ÉVALUATION

Le potentiel transformateur peut être évalué « significatif », « modéré » ou « limité/faible » sur la base des revues de littérature ou expertises collectives consultées. Lorsque celles-ci ne permettent pas de trancher, notre analyse est guidée par les questions suivantes : la mesure donnée peut-elle avoir un impact significatif sur les comportements alimentaires ? Quel degré de confiance a-t-on en cet impact ? Les études sont-elles convergentes ? Quelle portée a la mesure considérée (i.e. concerne-t-elle une population large, dont le changement de comportement alimentaire est de nature à contribuer significativement/modérément/faiblement à la trajectoire de transition) ? C'est ainsi que nous attribuons le qualificatif intermédiaire à la régulation de la publicité et du marketing, car il y a fois une corrélation établie entre fréquence d'exposition à la publicité et fréquence de consommation, mais une incertitude sur l'ampleur et la vitesse des changements dans les comportements alimentaires. *A contrario*, le potentiel transformateur des mesures d'information (labels, mention, mais aussi affichage) est jugé « limité » puisque les études en la

⁶ Voir Vonthron *et al.* (2020).

⁷ Nous utilisons alternativement les termes « intervention », « mesure », et « politique publique » pour faire référence à ces 21 composantes de la politique de l'alimentation.

matière ne sont pas convergentes au niveau international, ni ne montrent des impacts certains sur les consommations (mais plutôt sur les attitudes).

En ce qui concerne l'évaluation donnée sur chaque type de mesure, qui combine les quatre sous-scores qui couvrent l'élaboration et la mise en œuvre des mesures, le processus d'analyse est similaire. Pour chacun des 4 sous-scores, nous établissons une grille avec quatre niveaux, qui correspondent chacun à une note dont le détail est disponible en annexe. Nous nous aidons principalement des rapports d'évaluation (quand ils sont disponibles) pour attribuer les notes « moyens » et « suivi », associés aux enseignements de la littérature pour la « conception ». Pour ce qui est des « objectifs » des mesures, nous analysons à quel point les objectifs officiels (tels qu'exprimés dans les documents stratégiques qui les annoncent) des mesures sont détaillés (ex. explicites, chiffrés, précis), ambitieux (par rapport aux objectifs rappelés en Section 2) et cohérents sur les 3 enjeux que nous prenons en compte ici (ce qui veut dire, *a minima*, qu'une mesure à but social n'a pas d'effet néfaste sur la santé par exemple). Ainsi, par exemple, nous attribuons aux taxes et TVA la note « C » pour « objectif » puisque celui-ci n'est pas clair, ni cohérent avec les grandes orientations de la puissance publique en matière nutritionnelle ou environnementale. Aussi, la politique de reformulation nutritionnelle des produits vendus en supermarché fait l'objet d'un « C » en matière de « conception » puisque les études montrent que l'approche volontaire choisie est particulièrement inadaptée.

La description de chaque mesure, la bibliographie mobilisée ainsi que les grilles de critères utilisés sont disponibles en Annexe. Nous y expliquons également les modalités du passage de notes chiffrées (0, 1, 3, 5) à des notes par lettres (A, B, C, D). Si les premières sont nécessaires afin d'obtenir des scores agrégés grâce à l'addition de plusieurs sous-scores pendant la phase de recherche, les secondes ont l'avantage d'être plus intelligibles dans la publication finale.

Consulter le [tableau d'évaluation des mesures](#)

1.3. L'enseignement de notre panorama de l'action publique : de grandes marges de progression à saisir pour la SNANC

Les enseignements de ce travail donnent une idée de la marge de progression des pouvoirs publics pour agir en faveur d'une alimentation durable, saine et accessible (voir [Figure 4](#)). En effet, la note agrégée pour chacune des 4 dimensions de l'environnement alimentaire, incluant à la fois le potentiel transformateur et la mise en œuvre des politiques, ne dépasse pas le C (sur une échelle de A à D). Cela ne veut pas dire que rien n'est fait, loin de là, mais que face à l'ampleur du changement à réaliser, l'ambition des mesures actuelles et de leur mise en œuvre n'est pas encore à la hauteur. On observe ainsi que le

potentiel transformateur des mesures mobilisées aujourd'hui, et regroupées ici en 21 types et 4 dimensions de l'environnement alimentaire, est en moyenne « faible ». La mise en œuvre des mesures varient selon les cas, mais peut globalement être fortement améliorée.

a) Des limites dans la mise en œuvre

Nous observons que les mesures dont le potentiel d'impact sur les comportements alimentaires est le plus élevé souffrent de lacunes dans leur élaboration et mise en œuvre. C'est par exemple le cas des taxes spécifiques appliquées aux produits alimentaires, qui regroupent 21 taxes sur les produits agroalimentaires (IGAS, 2016) ainsi que des taxes sur les boissons alcoolisées et non-alcoolisées. La principale critique que l'on peut leur faire concerne l'absence de stratégie cohérente les concernant, ainsi que l'absence d'évaluation de l'impact de la plupart d'entre elles malgré les montants en jeu pour les finances publiques (note attribuée : B). Dans le cas de la régulation du paysage alimentaire physique, ou de la publicité et du marketing, l'écart est plus grand encore entre le potentiel de la mesure et ce qu'on peut comprendre de son impact en conditions réelles (notes respectives : D et C).

De manière générale, nous observons que le potentiel d'un grand nombre de mesures est bridé par une élaboration et/ou une mise en œuvre défectueuse. Nous observons ainsi que les objectifs des mesures sont souvent assez peu explicites (par exemple, que vise le « défi zéro gaspi » à l'intention des lycéens et collégiens et contenu dans le PNA ? À changer les comportements alimentaires, à sensibiliser, à former à des méthodes pour réduire le gaspillage ?), peu cohérents sur les trois objectifs de la politique alimentaire (par exemple, que recherche l'architecture fiscale en matière d'alimentation aujourd'hui ?) et peu ambitieux (par exemple, en matière de régulation du marketing, les messages d'avertissement sont-ils suffisants ?). Au niveau de la conception, nous montrons, en accord avec la littérature scientifique, que la plupart des mesures sont affaiblies par leur caractère incitatif ou non-contraignant. Ensuite, les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des mesures sont généralement inadaptés. Nous soulignons qu'ils sont souvent faibles, voire inexistantes, autant sur le plan financier (budgets additionnels) que sur le plan humain. De fait, il est rare que la mise en place d'une mesure soit associée⁸ à un renforcement des effectifs dans les ministères ou agences concernées par la mise en œuvre. Sur le volet du suivi et de l'évaluation des mesures, on peut noter une assez grande hétérogénéité entre d'un côté des politiques dont le champ est restreint, et spécifique à certains secteurs de politique publique (social, santé), et de l'autre des politiques à vocation plus large et dont le suivi est plus imprécis ou inexistant (santé, environnement). Notons à cet égard que les mesures contenues dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte

⁸ Du point de vue de l'analyse, il est tout aussi rare qu'une mesure soit facilement associable aux ressources qu'elle mobilise. Ceci appelle à une plus grande transparence de la part de la puissance publique concernant l'allocation de ses ressources (humaines, financières), ce que notait également la mission de l'IGAS (2016) au sujet du PNNS3 (titre 1.2.4.9).

FIGURE 4. Le résultat de l'évaluation des mesures aujourd'hui mises en place par grande dimension de l'environnement alimentaire

Évaluation du potentiel transformateur et de la mise en œuvre par les pouvoirs publics des principaux types de politique publique visant une alimentation saine, durable et/ou accessible à toutes et tous (n = 21). Echelle A-D.

Interventions sur l'environnement alimentaire	Environnement physique	Environnement socio-culturel	Environnement économique	Environnement cognitif
Note agrégée	C	C	C	C
Potentiel transformateur des mesures mobilisées *	Faible	Faible	Faible	Faible
Évaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre **	C	C	B	C
<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence des objectifs de la puissance publique • Design des politiques publiques • Moyens mobilisés pour la mise en œuvre • Robustesse du mécanisme de suivi 	C B B C C	C C C D D	B C B A C	C B B C C

* Le potentiel transformateur est exprimé en fonction de la capacité des mesures mobilisées à avoir un impact sur les comportements alimentaires des individus vers des régimes alimentaires sains et durables, ou la capacité à réduire fortement les inégalités liées à l'alimentation.

** L'avis général sur la mise en œuvre des types de mesures étudiées est élaboré à partir de l'évaluation de quatre dimensions d'une politique publique (objectif, design, moyens, suivi).

contre la pauvreté sont les plus détaillées (ex. petit-déjeuner, tarification sociale des cantines), et font l'objet d'une évaluation à l'aide d'indicateurs de suivi (mais pas d'impact⁹). La politique de santé, incarnée par le PNNS notamment, fait l'objet d'évaluations pour certaines des mesures (ex. campagnes nutritionnelles, Nutri-score, reformulations nutritionnelles), et pas pour d'autres (ex. éducation à l'alimentation). Par ailleurs, la question des moyens pour assurer les contrôles des mesures réglementaires se pose. Il apparaît donc urgent de tirer profit des expertises existantes pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique.

b) Trop d'incitation et pas assez de réglementation ?

Ce panorama permet également de tirer des leçons sur le design des mesures et d'observer ainsi qu'en matière d'environnement alimentaire, le geste du régulateur reste timide. Mis à part le domaine de la taxation des produits et des aides à la consommation (aide alimentaire, titres-restaurants), qui manquent néanmoins d'objectifs clairs et cohérents en adéquation avec leur coût pour les finances publiques, la majorité des dispositifs identifiés relève de l'incitation. Il en est ainsi de la tarification sociale de la restauration collective, des programmes « petit-déjeuner », « lait et fruits », ou encore de la promotion des initiatives locales d'accès à l'alimentation (via les Projets Alimentaires Territoriaux notamment) à destination des collectivités volontaires.

⁹ Nous distinguons deux types d'indicateurs. Les indicateurs « de suivi » visent à permettre un suivi des politiques mises en place, et qui cherchent ainsi à mesurer le nombre de communes concernées, le nombre de repas servis, ou le nombre de personnes formées par exemple, soit des métriques de performance. Les indicateurs « d'impact » cherchent à mettre en évidence les conséquences des mesures sur les objectifs plus généraux en matière de réduction des inégalités, de l'adoption de comportements plus favorable à la santé, ou de réduction du taux de surpoids dans la population par exemple.

Sur le plan des acteurs privés, l'État privilégie des dispositifs de co-régulation (chartes, accords collectifs) concernant les objectifs de reformulation nutritionnelle ou les pratiques de publicité et marketing, alors même que ces approches *soft* sont jugées peu efficaces au regard d'approches réglementaires (INSERM, 2017 ; OQALI, 2013). Preuve que celles-ci sont pourtant envisageables, l'État a fixé aux opérateurs publics de la restauration collective des objectifs ambitieux en matière d'approvisionnement durable comme d'offre végétarienne, qui vont progressivement s'étendre aux opérateurs privés. De même, la politique anti-gaspillage alimentaire a su user du levier législatif et réglementaire dans la loi Garot en 2016 (conjointement avec d'autres) pour s'efforcer d'atteindre ses objectifs. Deux champs d'intervention pour lesquels la France est à l'avant-garde au niveau européen.

c) Pas assez de mesures transformatrices

Nous observons que les mesures mobilisées dont le potentiel est significatif sont relativement rares (6 ont une note supérieure à C – voir Annexe). Cette évaluation met en évidence l'écart entre les ambitions de la politique de l'alimentation telle qu'elle est définie dans le Code Rural et de la pêche maritime ou les stratégies sectorielles (SNBC, Stratégie Nationale de Santé, etc.) et ce que l'on peut saisir de l'ampleur des politiques actuelles, selon les indicateurs que nous nous sommes donnés. Ce constat invite à la fois la puissance publique à renforcer ses outils existants, et à explorer de nouveaux leviers d'action plus efficaces. Pour ce faire, elle pourra s'inspirer des multiples études scientifiques, mais aussi d'exemples prometteurs et innovants à l'étranger en matière notamment : de démarche multi-acteurs (Danemark), de régulation du marketing et de la publicité (Chili, Royaume-Uni), d'action sociale (Ecosse, Etats-Unis, Royaume-Uni), de convergence des recommandations nutritionnelles avec les enjeux écologiques (Allemagne), ou encore de gouvernance de la politique de l'alimentation (analyse des

lois existantes et des besoins de révision à l'aune de la « politique bioalimentaire » au Québec, *High-Level Implementation Committee* pour suivre la mise en œuvre de la stratégie alimentaire en Irlande, etc.). Nous mentionnons à cet effet dans la section finale une série de politiques et de mécanismes de gouvernance.

d) Une action très orientée « santé » et un enjeu « accessibilité » à l'écart

Ce panorama permet également d'identifier un certain déséquilibre, avec une majorité des interventions visant à modifier les comportements alimentaires sur la seule dimension « santé » de l'alimentation. Les mesures cherchant à réduire l'obésité ou à augmenter la consommation de fruits et légumes dans la population, par exemple, sont dominantes dans la littérature scientifique comme dans les politiques publiques de l'État français (voir Annexe). La durabilité environnementale est parfois considérée comme un co-bénéfice de ces politiques (ex. repères de consommation de produits biologiques dans le PNNS) sans que la contribution à la durabilité soit explicitement recherchée. Du reste, quand c'est le cas, la durabilité est presque exclusivement considérée par le prisme de la restauration collective et de la lutte contre le gaspillage – deux secteurs importants pour la transition alimentaire, mais qui sont loin d'être suffisants face à l'ampleur des changements requis¹⁰.

Ces deux derniers secteurs de l'action publiques revendiquent par ailleurs d'objectifs sociaux. C'est ainsi le cas de la politique anti-gaspillage alimentaire, qui lie explicitement réduction des pertes (bénéfice environnemental) et réutilisation des denrées pour l'aide alimentaire (bénéfice social). Or une telle approche, largement subventionnée par les pouvoirs publics (360M€ de défiscalisation des dons pour les distributeurs¹¹) n'encourage pas la remise en question du problème de surproduction agricole et agroalimentaire en amont, en plus de négliger les besoins des bénéficiaires (associations et personnes) et d'interroger sur le champ éthique (Ramel, 2020). L'action en matière de restauration collective est plus encourageante, et permet plus facilement d'articuler un discours sur « l'alimentation durable pour toutes et tous » en ce qu'elle est un service public subventionné, qui fait l'objet d'objectifs ambitieux en matière environnementale. Néanmoins, la fréquentation des cantines scolaires est socialement différenciée, ce qui peut être en partie la conséquence de tarifs trop élevés alors que 55% des chefs d'établissements interrogés déclarent ne pas avoir mis en place de politique tarifaire pour les plus démunis (Cnesco, 2017)¹². C'est sur cette réalité que l'État agit *via* la subvention de la mise en place de la tarification sociale dans les cantines,

une mesure de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui n'est pas reprise par les autres plans concernant la politique de l'alimentation. Ainsi, l'action publique en matière d'accessibilité est relativement déconnectée des enjeux environnementaux et sanitaires, au moins sur le plan institutionnel, bien que des co-bénéfices en rapport avec la santé soit souvent atteignables par la même occasion (ex. programme fruits et légumes à l'école). Par ailleurs, lorsque ces mesures sont associées aux politiques environnementales et/ou nutritionnelles, comme c'est le cas de certaines mesures du pan « justice sociale » du Programme national de l'alimentation, la pertinence de leurs objectifs et leur conception est remise en question¹³.

On peut en conclure que l'accessibilité reste un champ d'action publique à l'écart de la politique de l'alimentation en France, ce qui rend d'autant plus essentielle la collaboration active des ministères qui co-portent la SNANC avec le ministère en charge des Solidarités. Plus largement, et au regard des enjeux sociaux de l'alimentation que nous rappellerons dans la partie suivante, il nous semble critique d'intégrer pleinement le versant social aux autres dimensions de la transition alimentaire, et ce dès l'étape de conception des politiques. Ainsi, chaque mesure devrait être considérée à la fois sous l'angle de sa contribution à la santé publique et/ou à la durabilité environnementale, mais aussi sous celui de sa participation à la réduction des inégalités ou à la promotion d'une transition alimentaire *juste*. Cela ne disqualifie pas les politiques publiques à objectif unique, à condition qu'elles n'aient pas d'effet néfaste sur les autres pans. Ceci milite pour une approche *intégrée* des politiques alimentaires dans leur élaboration et leur mise en œuvre.

e) Vers une stratégie qui orchestre « petites » et « grandes » mesures dans une même direction

Cette évaluation conduit ainsi à questionner, dans une perspective de transition, la pertinence de la stratégie passée. Il ne s'agit pas de remettre en question l'existence même de mesures au faible potentiel transformateur, mais plutôt de s'interroger sur la partition d'ensemble, incluant des mesures plus volontaristes, qui leur permettraient de contribuer au changement global. Prenons l'exemple des campagnes médiatiques, du type « mangez 5 fruits et légumes par jour », ou des affichages nutritionnel et environnemental. Les évaluations scientifiques montrent que, seules, ces mesures ne peuvent déclencher des changements à la hauteur de ce qu'il serait nécessaire (IGAS, 2016 ; INSERM, 2017 ; SAPEA, 2020 ; Groupe des conseillers scientifiques principaux, 2020 ; EC, 2018 ; Temme *et al.*, 2020 ; Capacci *et al.*, 2012 ; HSCP, 2017). Toutefois elles peuvent contribuer, à certaines conditions, aux changements dans les normes sociales et les attitudes (attributs recherchés par les individus dans un produit alimentaire), allant de pair avec d'autres actions sur l'environnement alimentaire, ou à une hausse de l'acceptabilité de mesures plus fortes (Temme *et al.*, 2020). D'autres politiques

¹⁰ La restauration collective représente 5,2% du total des repas consommés d'après Rogissart (2023)

¹¹ Montant annuel estimé par la mission IGAS portant sur la lutte contre la précarité alimentaire en 2019 (Le Morvan & Wanecq, 2019).

¹² Voir également une enquête menée par l'Association des Maires de France en 2020, qui indique des différences notables selon la taille des villes étudiées (les plus petites villes ont bien plus souvent une tarification unique).

¹³ Selon France Stratégie (2021), ces mesures souffrent de deux handicaps principaux : elles sont « peu, voire non contraignantes », et pour certaines d'entre elles s'adressent en réalité à toute la population sans ciblage spécifique.

peuvent aussi avoir des bénéfices diffus, telles les initiatives locales d'accès à l'alimentation qui, bien que modestes par leur ampleur, participent à la vie des territoires, aux liens sociaux et à la résilience des systèmes agri-alimentaires locaux. Ils pourraient aussi être le support de futures politiques plus ambitieuses, tout en participant à une transformation systémique de l'alimentation au long cours. De même, si les politiques sociales identifiées dans l'analyse (aide alimentaire, programme petit-déjeuner ou lait et fruits à l'école, tarification sociale à la cantine, TVA réduite pour l'alimentation) sont majoritairement non transformatrices (ou impossibles à évaluer), elles jouent pour la plupart un rôle de « filet social » non négligeable. Du reste, l'analyse de l'élaboration de ces politiques sociales et de leur mise en place par les pouvoirs publics permet de cerner les marges de manœuvre disponibles pour améliorer leur utilité. Ainsi, ces mesures gardent pour la plupart toute leur place dans une perspective de transformation du modèle alimentaire, au moins à court et moyen terme, mais elles devront pour cela mieux s'intégrer à la stratégie d'ensemble, et s'aligner sur les priorités en matière d'alimentation saine, durable et accessible.

L'enjeu de la SNANC est de permettre des progrès dans ce sens selon ces trois niveaux d'amélioration : 1) dessiner un horizon clair à l'aune duquel évaluer la pertinence des politiques existantes ; 2) mettre sur la table de nouvelles options d'action publique plus ambitieuses et ; 3) renforcer l'intégration des mesures entre elles, à la fois dans leurs objectifs et dans le processus de leur mise en œuvre (gouvernance). Cela formera la trame de nos propositions en Section 3.

Enfin, rappelons que dans ce panorama, nous nous sommes intéressés spécifiquement aux politiques publiques et aux conditions de leur efficacité (potentiel, mise en œuvre), et non au jeu d'acteurs les entourant, au rôle critique pour les rendre possible et les façonner. En effet de nombreux travaux montrent le rôle des stratégies d'influence des acteurs privés pour modifier et amoindrir les mesures mises en place, afin qu'elles ne constituent pas de remise en cause majeure de leurs pratiques (voir par exemple, Benamouzig et Cortinas Muñoz, 2022, Boubal, 2019, Herberg, 2022 ; Serra-Mallol, 2021).

ENCADRÉ 3. AGIR AU NIVEAU NATIONAL POUR MIEUX VALORISER LES INITIATIVES ET ACTIONS TERRITORIALES

Nous n'intégrons que peu les démarches territoriales de transition (et autres initiatives localisées) dans notre analyse. Cela ne préjuge pas de leur capacité à entraîner des changements importants à leur niveau, ou de celle à essaimer, créer du dialogue, et potentiellement avoir un effet de masse qui en retour viendrait percuter les politiques publiques nationales. À ce titre, les initiatives¹⁴ portées par le projet TETRAA (Territoires en transition agroécologique et alimentaire), le collectif ALTAA (Alliance des acteurs engagés pour les transitions agricoles et alimentaires des territoires) ou les projets Territoires à VivreS sont des exemples prometteurs du rôle précurseur des expérimentations de terrain. Néanmoins, nous considérons que leur action ne saurait être proprement transformatrice (d'une ampleur suffisante) si elles ne sont pas correctement soutenues et encouragées par un cadre d'action adéquat et ambitieux au niveau national, et décliné dans les territoires. Par ailleurs, l'Iddri publiera prochainement une étude sur les Projets alimentaires territoriaux qui soutient l'hypothèse, dans la continuité des travaux de recherche sur le sujet, que le passage au local ne permet pas systématiquement de développer des projets plus ambitieux ou systémiques. Ainsi les stratégies territoriales peuvent être préemptées par les acteurs du statu quo (ex. agriculture conventionnelle) et être vidées de leur dimension subversive (Pahun, 2020). Les politiques alimentaires territoriales étant principalement de nature incitative, le cadre actuel encourage la perpétuation d'inégalités socio-spatiales fortes entre les territoires en même temps qu'il semble dépassé par les enjeux d'intégration (dans le temps, des échelles et des acteurs) que suppose la mise en œuvre de politiques alimentaires (Loudiyi, 2020). En conséquence, nous concentrons ici nos efforts sur le niveau national, brique indispensable à la construction d'une stratégie pour l'alimentation durable, saine et accessible qui soit cohérente et ambitieuse.

¹⁴ cf. Territoires à VivreS ; Territoires en transition agroécologique et alimentaire.

2. CHANGER DE LOGIQUE D'ACTION POUR MENER LA TRANSITION

2.1. Un besoin urgent d'action

Première leçon issue de la littérature scientifique et des données : la nécessité de changer de trajectoire sur les plans environnemental, sanitaire et social. Nos systèmes alimentaires actuels, et les politiques publiques qui les façonnent, sont aujourd'hui largement trop loin des objectifs visés sur ces trois plans.

a) Une transition dans l'assiette et dans les modes de production à orchestrer

En France, le secteur de la production agricole est responsable de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, dont près de 50 % sont dues à l'élevage (Citepa, 2022). Lorsque l'on regarde l'empreinte carbone des ménages, la part de l'alimentation est de 24 % (Barbier *et al.*, 2019). Celle-ci comprend les différentes étapes de la chaîne alimentaire (production, transformation, transport, distribution, consommation). Selon le dernier rapport du GIEC, il s'agit bien de considérer toutes les composantes du système alimentaire pour avoir un impact sur la réduction des émissions (IPCC, 2022). Il faut noter toutefois que la production agricole demeure le premier poste d'émission de GES, soit les deux tiers du total (Barbier *et al.*, 2019). Par ailleurs, les enjeux environnementaux de l'alimentation ne se limitent pas aux émissions de GES, mais concernent l'utilisation des terres, la consommation en eau, les pollutions (air, eau, sols), la biodiversité et les cycles des nutriments. La production alimentaire est en effet le plus important déterminant de perte de biodiversité, à travers la conversion des terres, l'utilisation des intrants chimiques ou les impacts associés à la chaîne de valeur (ex. gaspillage alimentaire, transport) (Dudley & Alexander, 2017). Le secteur est ainsi concerné par plusieurs cibles de l'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité scellé en décembre 2022, dont la division par deux des risques liés aux pesticides ainsi que des pertes de nutriments dans l'environnement. Enfin, il est utile de mobiliser une approche par les « limites planétaires » (Rockström *et al.*, 2009) pour considérer de manière holistique les différents défis auxquels la transition agri-alimentaire doit apporter des réponses, au regard de la contribution importante de l'agriculture à la déstabilisation du système terrestre (Campbell *et al.*, 2017). Or, à cet égard, il est avéré que la production animale à elle seule pèse fortement sur les limites écologiques planétaires : elle représente déjà 80 % de la jauge acceptable en matière de conversion des terres (déforestation principalement), 60 % pour le dérèglement climatique, et 150 % pour les cycles de l'azote (Bowles *et al.*, 2019). Dès lors, la littérature met en avant la nécessité de deux grands changements dans l'assiette, essentiels pour la réduction des impacts du secteur agricole.

Il s'agit tout d'abord de réduire la part de produits animaux (viande et produits laitiers) dans les régimes alimentaires, comme le soulignent les scénarios de transition agri-alimentaire (Poux & Aubert, 2018 ; Willet *et al.*, 2019 ; Couturier *et al.*, 2016). La baisse de la consommation de viande envisagée est

de l'ordre de -50 % d'ici 2050 selon ces scénarios. Les scénarios produits par l'ADEME (2022) montrent pour leur part une diversité de trajectoires, allant d'une baisse de 3 % pour le scénario le plus conservateur à -70 % dans le plus ambitieux. Rogissart (2023) écarte le scénario le moins ambitieux du fait des paris technologiques qu'il suppose et de sa vulnérabilité. Ainsi, l'ordre de grandeur qui fait consensus correspond à une baisse de 50 % de la consommation de viande¹⁵ en moyenne, ce qui recouvrirait dans les faits une diversité de situations alimentaires. À titre de comparaison, la baisse de consommation de produits carnés prévue par le gouvernement dans la 2^e Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 2) est de seulement -20 %. Rogissart (2023) souligne par ailleurs que les tendances actuelles en matière de consommation individuelle de viande ne sont pas si favorables à l'environnement et la santé qu'on pourrait le penser : de +22 % entre 1970 et 1990, puis baisse de 11% entre 1990 et 2012. Depuis, la consommation totale comme individuelle semble se maintenir, voire repartir à la hausse. Au rythme actuel, et sans action volontariste de la part de la puissance publique, les cibles en matière de réduction de la consommation de viande n'ont aucune chance d'être atteintes.

Ensuite, les scénarios de transition agroécologique prévoient de promouvoir, dans une approche à 360 degrés des limites planétaires, les modes de production biologiques et agroécologiques, économes en intrants (Poux & Aubert, 2018 ; Billen *et al.*, 2021, Couturier *et al.*, 2016). Ces visions de la transition viennent ajouter une seconde priorité en termes d'évolution des régimes alimentaires : plus de végétal, mais aussi plus de denrées issues de modes de production durables. Ainsi, les deux transformations du système alimentaire¹⁶, soit la transition alimentaire dans l'assiette (plus végétale, bio et locale, moins de pertes) et la transition agroécologique au niveau de la production, sont indissociables pour atteindre l'ensemble des objectifs environnementaux fixés au niveau européen (Röös *et al.*, 2022).

b) Des enjeux sociaux et sanitaires critiques

Les enjeux liés à l'alimentation ne sont pas que de nature environnementale : ils sont aussi sanitaires et sociaux. De ce côté-là aussi, les indicateurs sont dans le rouge. D'abord ceux qui concernent la santé publique : les inégalités alimentaires liées à la santé n'ont pas baissé (IGAS, 2016), l'obésité et le surpoids atteignent des « proportions épidémiques » (OMS, 2023), tandis que les recommandations de santé publique ne sont pas suffisamment mises en œuvre par les Français. On note ainsi une trop faible consommation de fruits et légumes, de légumes secs et de produits céréaliers complets, et un excès de sel, de sucre, de charcuterie et de viande rouge (Santé Publique France,

¹⁵ Avec des visions contrastées des types de viandes à réduire en priorité selon les scénarios, entre les ruminants, qui ont un rôle important pour les systèmes agroécologiques, et les monogastriques (porcs, poulets). Voir ce [travail](#) de comparaison des scénarios.

¹⁶ Les actions pour réduire l'empreinte du système alimentaire demandent également de se pencher sur la réduction du gaspillage, et la réduction globale des quantités de denrées alimentaires consommées – laquelle est possible sans compromettre les besoins nutritionnels (IPCC 2022).

2018). Des consommations marquées par les inégalités sociales (Brocard *et al.*, 2022). De même, la précarité alimentaire semble suivre une pente ascendante, et se traduit par les chiffres records d'insécurité alimentaire (17 % des adultes ; ANSES, 2017) ou du recours à l'aide alimentaire (près de 9 % de la population selon l'IGAS en 2019, 2 à 4 millions selon l'INSEE en 2022). Cela n'est pas sans poser question, surtout lorsque l'on considère les impératifs de la transition alimentaire (plus végétal, plus durable) en termes économiques. Un tel régime coûtera-t-il plus cher ? Comment s'assurer que la transition soit juste pour tous les citoyens, et qu'elle ne contribue pas à renforcer les inégalités liées à l'alimentation ?

Le consensus scientifique est donc que la transition alimentaire est indispensable pour répondre aux enjeux sanitaires, environnementaux et sociaux. Ce diagnostic est en partie le reflet des limites des politiques mises en place actuellement. Dans la section suivante, nous nous appuyons sur la littérature scientifique¹⁷ pour éclairer les manques des politiques actuelles et orienter la formulation d'une stratégie alimentation.

2.2. D'une responsabilité du consommateur à changer à une responsabilité des acteurs publics et privés à agir sur l'environnement alimentaire

a) Le cadre de l'individu consommateur responsable

Les politiques publiques alimentaires reposent principalement sur des dispositifs d'information et d'éducation du « consommateur-citoyen » (Capacci *et al.*, 2012 ; INSERM, 2017 ; Macura *et al.* 2022). La logique sous-jacente suppose que face aux enjeux alimentaires, le consommateur soit mis en responsabilité : il s'agit alors d'orienter ses conduites, comprises comme résultant de choix individuels (Dubuisson-Quellier, 2016). Dans ce paradigme, l'État, dont l'action directe sur les pratiques alimentaires est considérée comme illégitime, doit donc chercher à atteindre les objectifs collectifs (ex. santé publique) par des mécanismes incitatifs qui accompagnent et conseillent les consommateurs. Un tel paradigme repose ainsi sur le postulat erroné que le consommateur « responsable » et « bien informé » sera en capacité de faire les « bons » choix – les choix d'un « bon citoyen » – sans pour autant que le législateur ne rogne sur sa liberté individuelle (INSERM, 2017). Or la littérature s'accorde sur le fait qu'une action publique limitée à l'information et à l'éducation a un effet limité voire nul sur les comportements alimentaires (IGAS, 2016 ; INSERM, 2017), et que cette approche

¹⁷ Les études scientifiques (expertises collectives, revues de littérature) que nous mobilisons ici permettent de tirer des enseignements sur les objectifs et la logique d'action publique en matière de régulation des comportements alimentaires d'une part ; ainsi que sur les types de mesures (*interventions*) mises en place et leur efficacité, d'autre part.

ne permet pas des changements sur le long terme (Macura *et al.*, 2022). Par ailleurs, mettre l'accent sur la responsabilité des citoyens est une stratégie mobilisée pour éviter la remise en question du système alimentaire existant (Michel *et al.* 2020), ce qui encourage de fait l'immobilisme au niveau des politiques publiques. L'intervention ciblée sur l'architecture de choix, via des nudges¹⁸ par exemple, a une efficacité très incertaine (Vecchio *et al.* 2019, Kwasny *et al.*, 2022). Ensuite, et en vertu des « asymétries fondamentales en termes d'information et de pouvoir » (SAPEA, 2020), il paraît illusoire de penser le consommateur comme entièrement libre de ses choix. Enfin, un narratif centré sur la valorisation du « consommateur » qui fait les « bons » choix en matière d'alimentation est aveugle aux inégalités sociales. En effet, celles-ci se traduisent par des capacités différenciées à mettre en œuvre les prescriptions alimentaires véhiculées par les pouvoirs publics. Ainsi, dans le cas des messages nutritionnels, la réception d'injonctions à « manger mieux » diffère selon que les individus enquêtés sont issus de classes populaires, moyennes ou aisées (Régnier & Masullo, 2009)¹⁹.

b) Un cadre insuffisant

Un regard sur les vingt dernières années permet également de mesurer les limites d'une telle approche. Alors que les préoccupations autour de l'alimentation augmentaient au sein de la société (santé, naturalité, environnement, local, etc.), en même temps que cette approche du consommateur responsable se déployait, un récit de transition s'est développé : le changement allait venir de la traduction progressive des préoccupations en action, sous l'influence d'actions incitatives et informationnelles. Force est de constater que cela ne s'est pas passé comme prévu : la consommation de viande par habitant ne baisse plus depuis quelques années et nous sommes loin d'une trajectoire compatible avec nos objectifs environnementaux (Rogissart, 2023). Le bio reste un marché de niche, largement soumis aux aléas de l'inflation, et la question du bien-être animal n'est pas devenue un réel critère d'acte d'achat. Ainsi un important écart existe entre le « déclaratif » des attitudes et des intentions et la réalité des pratiques. Notre interprétation est que ce décalage n'est pas fondamentalement le reflet d'une forme d'irrationalité du citoyen-consommateur, qu'il s'agirait de combler à l'échelle individuelle *via* de l'information, de la persuasion ou des nudges par exemple (Bergeron *et al.*, 2018, de Bakker et Dagevos, 2012). C'est la conséquence d'un manque important d'action collective sur toutes les dimensions de l'environnement alimentaire, permettant de réaliser un changement social sur

¹⁸ Le *nudge* renvoie à l'idée d'intervenir sur l'architecture de choix afin de faire évoluer les comportements, on le compare parfois à l'idée d'un « coup de pouce » pour souligner son caractère non contraignant. Il a été popularisé par les travaux C. Sunstein et R. Thaler.

¹⁹ Les autrices observent que ce sont les catégories supérieures qui sont les plus susceptibles de porter attention et de s'approprier les normes d'alimentation et de corpulence, alors que les catégories modestes et populaires les connaissent tout en affichant une position critique, et que les individus les plus précaires y sont indifférents.

l'alimentation. Notons que plus généralement et au-delà des enjeux alimentaires, la littérature s'éloigne progressivement d'une approche « consommateur » pour adopter le concept de « modes de vie », qui incite à aller bien au-delà de l'action sur l'individu et à montrer le besoin de changement structurel dans nos modes d'organisation (Newell *et al.*, 2021 ; UNEP, 2020 ; Akenji *et al.*, 2021).

Les limites du cadre actuel se font ressentir à la fois dans son incapacité à déclencher une transition à la hauteur du défi, mais aussi dans les frustrations naissant de ce décalage « déclaratif-pratique », nuisibles au changement collectif. C'est vrai pour le consommateur-citoyen, et à plus forte raison pour les citoyens les plus contraints. Pris dans des injonctions contradictoires, portant la responsabilité de mener la transition dans une société où l'environnement alimentaire reste inchangé, les consommateurs font face à une difficulté à changer, ce qui peut susciter du rejet ou un sentiment d'impuissance et de découragement du fait de percevoir son propre comportement (vertueux) comme insuffisant pour changer la situation globale (WBAE, 2020). Ce décalage entre les attentes autour de l'alimentation telles que perçues par les filières agricoles et la réalité des pratiques des consommateurs peut également nourrir pour ces acteurs du monde agricole un ressentiment à l'égard d'un consommateur qui ne voudrait pas payer pour la transition qu'il demande (ex. label qualité, valorisation du bien-être animal et de l'environnement lors des actes d'achat). Notons enfin que ce cadre a tendance à réserver la vertu à une fraction de la société car une partie de la population manque de ressources pour répondre aux injonctions du type « 5 fruits et légumes par jour » ou « manger bio », ce qui en retour peu créer de la défiance et/ou la nécessité pour ces groupes sociaux modestes de créer leurs propres répertoires d'actions valorisantes (Johnston *et al.*, 2012 ; Dubuisson-Quellier & Gojard, 2016 ; Brocard *et al.*, 2022). Délaisser ce cadre de la responsabilité individuel pour un cadre visant à agir sur l'environnement alimentaire pourrait ainsi contribuer à renforcer l'inclusivité de la transition.

c) L'importance d'agir sur l'offre alimentaire via l'environnement physique et économique

L'offre, c'est-à-dire la nature et les conditions de l'accès aux produits alimentaires, est une dimension prioritaire pour l'action publique. Des aspects cruciaux de l'offre, à savoir l'environnement physique (les produits disponibles, les circuits de distribution, les facilités d'accès à ceux-ci, etc.) et l'environnement économique (le prix des denrées, les promotions, etc.) sont en effet à mobiliser de manière à jouer sur l'accessibilité, la disponibilité, la praticité et la désirabilité des produits alimentaires (Herforth & Ahmed, 2015 ; Recchia *et al.*, 2021 ; Mah *et al.*, 2019 ; Gittelsohn *et al.*, 2017 ; Raine *et al.*, 2005). Une intervention de la puissance publique sur les déterminants de l'offre est donc justifiée et pertinente (IGAS, 2016 ; WBAE, 2020). Les comportements individuels ne pourront changer sans des changements structurels (IPCC, 2022) qui demandent de considérer l'offre alimentaire comme un champ d'intervention publique à part entière. Cela rejoint d'autres travaux qui pointent l'importance des *food systems* (incluant production agricole, transformation

et distribution) dans leur ensemble sur les pratiques et montrent qu'il est également indispensable que l'offre et la demande évoluent de pair (Sahlin *et al.*, 2020 ; Huber *et al.*, 2020 ; IPES-Food, 2017). C'est également la direction qu'ouvre au niveau européen la *Sustainable Food Systems Law* avec notamment sa logique de d'« exigences minimales de durabilité » qui vise à empêcher la commercialisation de certains produits qui ne respecteraient pas certaines caractéristiques.

Pourtant, très peu de politiques publiques investissent aujourd'hui cet espace. Par exemple, la législation porte principalement sur les consommateurs et les producteurs, et beaucoup moins sur les acteurs du milieu de chaîne (industriels, distributeurs) (Groupe des conseillers scientifiques principaux, 2020). Pourtant les enseignes de grandes et moyennes surfaces, qui représentent près de 70 % des achats alimentaires, seraient un espace pertinent d'action, alors que leurs pratiques actuelles sont loin d'être à la hauteur en termes de durabilité environnementale (Réseau Action Climat, 2023).

d) Changer de braquet pour faire évoluer l'environnement socio-culturel

Au-delà de leur consistance matérielle, les pratiques alimentaires sont par ailleurs façonnées en grande partie par les normes sociales qui sont intériorisées et suivies par les individus. Ces normes sociales, qui encadrent les moments et les pratiques alimentaires²⁰, forment avec les représentations sociales de l'alimentation et les cultures alimentaires des groupes sociaux une dernière dimension de l'environnement alimentaire, l'environnement socio-culturel (Baril *et al.*, 2012). Les travaux sociologiques en la matière mettent en exergue le rôle des cycles de vie (ou moments biographiques), la position sociale et la structure du ménage (INRA, 2010), mais aussi les croyances religieuses et le rôle de l'entourage (Plessz *et al.*, 2016).

Il est clair que ce changement de normes socio-culturelles est crucial, étant donné la place de la viande et des protéines animales dans nos régimes et notre culture (Dagevos, 2021), comme l'illustre la pénétration lente des pratiques de flexitarisme (Verain *et al.*, 2022 ; FranceAgrimer, 2021). Plus concrètement, agir sur le prix des produits bio ou la répartition géographique des magasins de producteurs pour changer les comportements alimentaires doit s'accompagner d'une action sur les normes sociales qui les encadrent, afin de garantir l'efficacité et l'inclusivité des mesures. L'alimentation, comme activité du quotidien, est en effet particulièrement concernée par les phénomènes d'habitude et de répétition et d'inertie

²⁰ Les moments de l'alimentation sont spécifiques en France, avec le maintien des trois repas traditionnels et une préservation du temps dédié à l'alimentation depuis 1986 (de Saint-Pol, 2012). Au niveau des pratiques alimentaires, les normes sont liées aux groupes sociaux d'appartenance, qui vont attribuer une valeur différente à la même pratique (ex. acheter bio, ne pas gaspiller, manger au petit-déjeuner), au regard de registres qui leur sont spécifiques (Gojard & Dubuisson-Quellier, 2016 ; Elliott, 2013 ; Le Pape & Plessz, 2017). Une même pratique a donc un sens différent selon qui on est, ce qui peut freiner, ou au contraire promouvoir son appropriation.

des pratiques (ANSES, 2017²¹). Comme acte social, elle est concernée par les phénomènes d'imitation (adhésion à une norme sociale), par exemple lorsque qu'un individu est informé de ce que les autres ont comme pratique alimentaire (Stok *et al.*, 2014), mais aussi de pression sociale, qui induit par exemple une difficulté à maintenir un régime végétarien pour des individus inscrits dans des groupes sociaux non-végétariens (Fresan *et al.*, 2020). En conséquence, le groupe d'experts associé à la Commission européenne (Groupe des conseillers scientifiques principaux, 2020) recommande de mobiliser les règles sociales comme les normes comme un levier de transformation du système alimentaire. Par ailleurs, il faut noter que les normes sont de plus en plus investies par les sciences et politiques de la transition écologique au sens large (Nyborg *et al.*, 2016 ; Newell *et al.*, 2021, UNEP, 2021).

Agir sur cette dimension nécessite notamment de mobiliser l'ensemble des prescripteurs de normes sur l'alimentation, de manière cohérente avec une stratégie nationale. Remarquons que les acteurs publics comme privés agissent d'ores et déjà sur cette dimension socio-culturelle en visant les prescripteurs de comportements alimentaires comme les professionnels de santé ou de l'aide sociale, mais aussi plus récemment des influenceurs (ex. PNNS, PNA). Par ailleurs les acteurs privés sont des prescripteurs importants, qui cherchent par exemple à façonner la représentation de l'alimentation dans le sens d'un poste de dépenses à réduire au maximum (ex. slogans des supermarchés E. Leclerc) ou définir des concepts afin d'inciter à l'adoption de certains comportements (ex. campagne d'Interbev sur le flexitarisme qui valorise le flexitarien comme « un consommateur éclairé, qui mange de tout, [qui] mange en conscience »²², campagne sur les fruits et légumes « moches » par Intermarché). En conséquence, il s'agit de considérer les acteurs privés comme agissant non seulement sur l'environnement physique (ex. par l'offre en rayons) et l'environnement économique (ex. les prix pratiqués) des individus, mais également sur leur environnement socio-culturel (représentations sociales). Une approche volontariste de l'environnement socio-culturel inviterait donc à réglementer davantage les pratiques des acteurs privés, et à développer ce champ d'action pour la puissance publique.

e) Une action cognitive à réorienter et organiser

Notons que si le cadrage information-éducation restreint de manière conséquente les leviers que la puissance publique peut mobiliser, cela ne veut pas dire que l'action sur l'environnement cognitif soit à abandonner purement et simplement : elle doit en revanche être réorientée et organisée.

Alors que le cadre de la consommation responsable n'incite pas à une réglementation volontariste des messages apportés par les acteurs privés – il suffirait en effet de maximiser les sources d'information disponibles pour s'assurer que le consommateur adopte le « bon » comportement –, l'approche par l'environnement alimentaire incite à l'inverse à orienter, voire réduire la force prescriptive de ces vecteurs (marketing, publicité, mentions valorisantes) sur les comportements alimentaires. On observe en effet une abondance d'informations sur les emballages et publicités alimentaires : développement du Nutri-Score, mention « sans sucre ajouté »²³, label « agriculture biologique », messages nutritionnels apposés sur les publicités dans les médias, etc., soit autant de démarches lancées et soutenues par les pouvoirs publics pour intervenir sur les conduites par la responsabilisation des individus, sans toucher aux pratiques des acteurs situés du côté de l'offre. À cela s'ajoute la multitude des labels d'initiatives privées, et la densité des messages publicitaires, qui sont parfois confondus avec les messages nutritionnels de l'État. Un autre risque concerne les fausses allégations environnementales, à laquelle s'attaque une directive de la Commission Européenne²⁴. Par ailleurs, la multiplication d'informations parfois contradictoires se fait au détriment de la clarté et de la fiabilité du message. Un dernier problème concerne la lassitude ressentie par les individus face à la répétition des messages sanitaires (INSERM, 2017). Rappelons à titre d'illustration qu'un individu passe en moyenne 75 secondes dans un rayon de supermarché, ce qui lui laisse peu de temps pour décrypter toute cette information (Sénat, 2022). L'intervention cognitive souffre donc de limites importantes. Néanmoins, elle peut avoir un intérêt de mise à l'agenda politique de certains sujets par la visibilité qu'apportent ces informations, et d'incitation des industriels à revoir leurs recettes et procédés de fabrication. Par exemple, le fait que 48 % des publicités alimentaires concernent des produits notés D ou E incite davantage à se tourner vers la réglementation du marketing et de la publicité (Santé publique France, 2020). En ce sens, les interventions de nature cognitive peuvent être pertinentes, à la condition d'être organisées et combinées à des changements plus larges, et concernant notamment l'offre alimentaire.

f) Conclusion intermédiaire

En résumé, la revue de la littérature disponible sur les changements de modes de vie et de pratiques alimentaires menée dans la Section 2 incite à délaisser le cadre de la responsabilité individuelle. Cette approche apparaît insuffisante, voire parfois contreproductive, pour déclencher le changement de société nécessaire à la transition alimentaire. En outre, notre évaluation dans la Section 1 montre que l'action publique en matière d'alimentation peut être jugée relativement faible. La politique de l'alimentation apparaît en effet comme : a) une politique

²¹ L'étude INCA 3 montre que parmi les principaux critères de choix alimentaires, les individus considèrent les habitudes comme déterminantes au second rang après le prix.

²² Interbev est l'interprofession représentant les intérêts de la filière bétail et viande en France.

²³ Rappelons que toutes les mentions nutritionnelles sont des allégations qui font l'objet d'une réglementation européenne de 2006 et sont donc en partie encadrées par la puissance publique.

²⁴ Directive Green Claims.

relativement fragmentée dont la gouvernance et le pilotage sont lacunaires²⁵, b) à l'approche principalement incitative, reposant sur des outils informatifs et communicationnels, c) aux objectifs peu cohérents entre eux, d) bénéficiant de ressources humaines et financières réduites, e) et de mécanismes de suivi et évaluation souvent insuffisants voire déficients²⁶.

Les propositions pour la SNANC doivent partir de ce double constat : ni la philosophie d'action ni sa mise en œuvre ne sont aujourd'hui à la hauteur. Que doit alors viser la puissance publique ? Quel rôle doit-elle jouer ? Une action plus volontariste est-elle légitime ? À ce titre, les enseignements de la littérature sont clairs : c'est par une approche centrée sur les environnements alimentaires, intégrant les différentes dimensions de l'alimentation, et dotée des moyens (notamment réglementaires) suffisants qui pourra relever le défi de la transition alimentaire. Dès lors, quelle légitimité recouvre l'approche de la politique de l'alimentation française actuelle, favorisant l'auto-régulation des acteurs privés, alors qu'un tel mode de gouvernance « n'offre pas les garanties de la norme publique étatique » (INSERM, 2017, p54) ? Ce modèle, qui viserait à préserver la liberté de choix du consommateur, en limitant l'action publique, revient en réalité à laisser les intérêts privés dominer les environnements alimentaires et ainsi à façonner les préférences et les pratiques alimentaires des consommateurs (iPES-Food, 2019 ; WBAE, 2020). À l'inverse, l'action publique doit permettre de passer d'un modèle où les choix alimentaires des consommateurs « risquent d'être plus subis que choisis » (INSERM, 2017, p47) vers un modèle qui donne aux citoyens une nouvelle capacité de choix.

Ainsi, cette nouvelle approche ne nie pas la dimension individuelle du comportement alimentaire, mais questionne la configuration de l'ensemble des institutions collectives qui modèlent ce comportement et, partant, place une part importante de la responsabilité à changer de trajectoire sur ces institutions collectives aujourd'hui invisibilisées par l'approche de la responsabilité individuelle.

²⁵ Ce constat est celui d'une mission de l'IGAS (2016) au sujet du PNNS3 dont la gouvernance est pourtant bien plus élaborée que celle du PNA. Le PNNS repose en effet sur un comité de pilotage, un comité de suivi avec les parties prenantes, et des réseaux locaux pilotés par les ARS. Le PNA de son côté a l'avantage de bénéficier d'un budget propre, et de chercher l'articulation avec les autres plans, mais n'a pas été pensé pour être évaluable (les PNA 2 et 3 ne l'ont ainsi pas été), selon France Stratégie (2021). Les deux institutions soulignent le rôle clé des indicateurs, de la disponibilité des données, ainsi que la clarté, lisibilité et cohérence des objectifs.

²⁶ À l'exception de certains programmes nutritionnels et de lutte contre la précarité qui font l'objet d'objectifs précis, de moyens adaptés et d'un suivi plus approprié. Ces mesures (par exemple : tarification sociale, petit-déjeuner à l'école, reformulations de l'offre industrielle) comptent en revanche parmi les moins transformatrices par leur ampleur réduite et/ou leur conception insuffisante.

3. PROPOSITIONS POUR UNE SNANC À LA HAUTEUR DU DÉFI

Forte d'expériences pionnières (Nutri-Score, affichage environnemental, restauration collective) et sur la base des marges de progression identifiées ci-dessus, il nous semble que la France peut saisir la SNANC comme une opportunité de devenir un fer de lance des politiques alimentaires en Europe, à un moment charnière de mise en œuvre de la stratégie européenne « De la fourche à la fourchette » sur le volet alimentation. Il s'agit d'ailleurs de traduire dans le champ alimentaire en France ses grandes orientations concernant la baisse de consommations de produits animaux et de baisse du recours aux intrants de synthèse (pesticides, fertilisants et antibiotiques)²⁷. Rappelons enfin que le succès de la SNANC est également crucial pour réussir la transition agroécologique par son action simultanée sur la demande alimentaire. Elle est ainsi la clé d'un système agri-alimentaire plus juste, respectueux des limites planétaires et favorisant la santé.

Dans cette section, nous nous appuyons sur les analyses des parties précédentes et nous mobilisons des exemples d'autres pays et de la littérature scientifique pour formuler des propositions.

ENCADRÉ 4. ENSEIGNEMENTS DE LA COMPARAISON DES STRATÉGIES ALIMENTATION À L'INTERNATIONAL

Une revue non exhaustive des stratégies multi-sectorielles pour l'alimentation à l'étranger montre qu'un nombre assez restreint de pays en est doté. Citons la Finlande (stratégie adoptée en 2017), la Suède (2016), l'Angleterre (2022), l'Écosse (2018, 2022), l'Irlande (2021), le Danemark (2018), le Canada (2019), le Québec (2018), et bientôt l'Allemagne (2023). Ces stratégies s'appuient sur différents processus d'élaboration, qui laissent une place plus ou moins importante à la consultation des parties prenantes et des citoyens. Par exemple, la stratégie du Québec est issue du Sommet de l'alimentation conduit en 2016-2017 à l'aide d'un site Internet pour collecter les avis des citoyens, des sondages et une série de rencontres avec des experts. Dans le cas de l'Angleterre, une revue indépendante a été menée sur les solutions pour réduire l'empreinte carbone du système alimentaire anglais tout en traitant la santé publique et les inégalités. Pour cela, près de 300 organisations ont été consultées et des sommets citoyens organisés afin de collecter l'ensemble des preuves soutenant les recommandations faites au gouvernement²⁸, qui a ensuite proposé sa stratégie. Enfin, l'Allemagne se distingue par un recours fort à l'expertise scientifique, encadrée par 4 objectifs

²⁷ Aubert, P-M. Vers un système alimentaire européen durable : pour une opérationnalisation réussie de la stratégie « De la fourche à la fourchette », [billet de blog Iddri](#), 20 mai 2020.

²⁸ Ces recherches ont donné lieu à un rapport, ainsi que différents documents de preuve, qui peuvent être consultés sur le site de la [National Food Strategy](#).

convergen (santé humaine, bien-être et cohésion sociale, environnement et bien-être animal²⁹) et suivie par un processus de consultation des parties prenantes (en cours). En France, l'idée d'une stratégie nationale multi-sectorielle provient de la Convention citoyenne pour le climat, dont la proposition a été retraduite par l'administration, inscrite dans la loi Climat et Résilience, et qui fait l'objet de contributions du Conseil national de l'alimentation (CNA)³⁰, du Haut Conseil de santé publique, et du Conseil national de la transition écologique.

Outre le processus d'élaboration, ces stratégies nationales proposent une diversité d'outils de gouvernance : feuille de route pluriannuelle, mise en place d'un secrétariat dédié auprès du ministère chargé de l'Agriculture, coordination interministérielle et révision des lois et plans stratégiques des organismes gérés par le ministère en charge de l'Agriculture au Québec ; publication d'un bilan indépendant à mi-parcours par trois agences nationales (santé, environnement, climat) en Angleterre ; création d'un comité pour la mise en œuvre (*High-Level Implementation Committee*) et d'un comité spécifique pour le suivi des mesures environnementales en Irlande ; ou encore inscription dans la loi (*Good Food Nation Bill*) de la nécessité de produire des stratégies

alimentaires au niveau national et local tout en créant une commission indépendante chargée du suivi de la mise en œuvre en Écosse.

La collaboration rapprochée avec les acteurs privés, et parfois leur réglementation plus stricte, est également présente dans tous les documents stratégiques. Enfin, les approches nationales diffèrent par les enjeux qu'elles traitent : le bien-être animal n'est traité comme un pilier fondamental que dans le rapport scientifique allemand, et certaines stratégies sont davantage tournées vers des considérations économiques (compétitivité, accès à la main d'œuvre, innovation), comme celleS de la Suède ou de l'Irlande. Néanmoins, une constante reste l'intégration des dimensions environnement, santé et lutte contre les inégalités dans la majorité des cas. Le périmètre peut également varier : il peut concerner l'ensemble du système alimentaire de la fourche à la fourchette (ex. Irlande, Angleterre, Finlande) ou se concentrer sur la consommation (ex. Canada, Danemark).

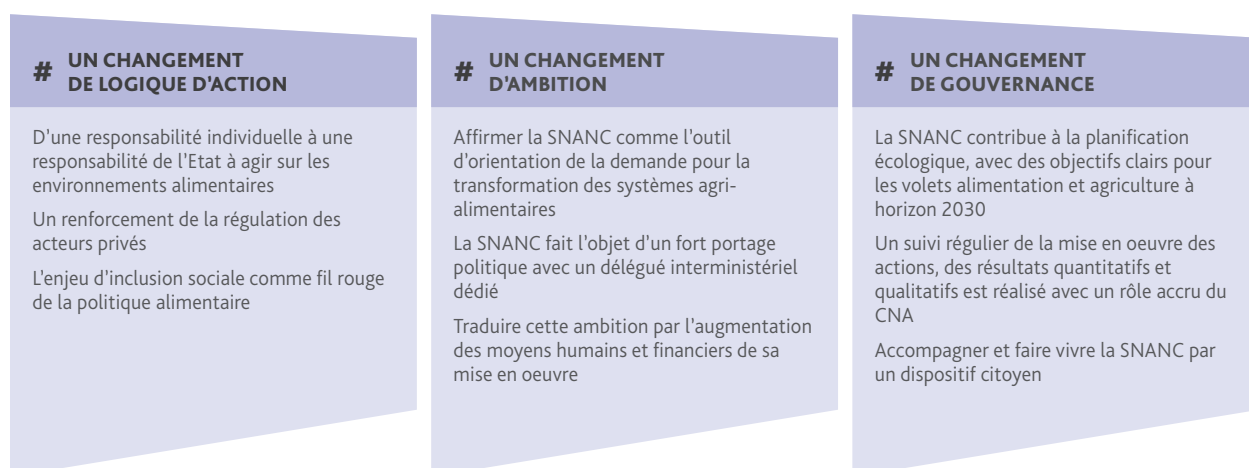
²⁹ Voir le très riche rapport du Conseil scientifique pour la politique agricole, alimentaire et la protection de la santé des consommateurs, auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (WBAE, 2020).

³⁰ Contribution parue en mars 2022.

3.1. Quelles sont les attentes vis-à-vis de cette stratégie ? Un triple changement

La SNANC doit viser la concrétisation d'une alimentation saine et durable pour toutes et tous. Elle le fera à condition de trois changements fondamentaux (voir **Figure 5**).

FIGURE 5. Les trois changements fondamentaux que doit viser la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat en vue d'une alimentation saine et durable



3.2. Force du portage et gouvernance

a) Gouvernance des politiques alimentaires

L'alimentation est un domaine relativement neuf de l'action publique, qui, malgré une convergence croissante depuis les années 2010 (Loudiyi, 2022), demeure organisée de manière sectorielle. Si elle se présente comme une politique transversale, qui doit ainsi être définie et mise en place par plusieurs ministères, la politique de l'alimentation reste empreinte d'une approche agricole. C'est tout d'abord le cas au niveau institutionnel : depuis 2010, c'est bien le ministère chargé de l'Agriculture qui en est officiellement le chef de file (Loudiyi, 2022 ; France Stratégie, 2021). On peut aussi noter un marquage agricole historique dans le cadrage des enjeux alimentaires (Candel & Pereira, 2017), qui tend à évoluer sous la pression des acteurs d'autres sphères de l'action publique (principalement santé) dont la légitimité est contestée par ces mêmes acteurs agricoles dans le but de conserver la propriété du sujet (Michel *et al.*, 2020). Cette situation de fragmentation n'est pas spécifique à la France mais partagée dans de nombreux pays (Babiker *et al.*, 2022). Or, cette compartimentation de l'action publique pose problème dans une perspective de transition. Elle freine en effet l'anticipation des synergies et contradictions éventuelles entre les actions publiques sectorielles (Babiker *et al.*, 2022), mais également la coopération entre les acteurs (Vinnari & Vinnari, 2014) et le dépassement des controverses entre des systèmes de valeur et des configurations de pouvoir au sein et entre les secteurs (Candel & Pereira, 2017). Ainsi, les appels en faveur d'une gouvernance « intégrée » des systèmes alimentaires ou d'une politique alimentaire « intégrée » se multiplient face aux limites du modèle actuel de gouvernance (SAPEA, 2020 ; iPES-Food, 2019 ; Candel & Peira, 2017 ; Vinnari & Vinnari, 2014 ; Termeer *et al.*, 2017 ; Babiker *et al.*, 2022 ; Parsons, 2022).

La gouvernance est donc un chantier prioritaire de la politique de l'alimentation, qui devra être conduit parallèlement aux interventions sur les environnements alimentaires. Voici quelques propositions qui nous semblent clés pour avancer dans la bonne direction.

Une contribution claire à la planification écologique. La SNANC doit prendre place dans la vision renouvelée de la planification écologique qui s'installe progressivement. L'objectif est double. D'un côté, elle devrait être le lieu d'intégration des politiques de santé, d'environnement et de solidarité, ce qui se traduit par le co-pilotage, un travail de concertation intégrant cette pluralité d'acteurs, et par la définition des orientations et des mesures, afin qu'elles favorisent les co-bénéfices, ou a minima évitent les contradictions. De l'autre, elle devrait aussi être vue comme le bras armé de la SNBC sur le champ alimentaire³¹, comme une brique de la stratégie climat de la France. L'objectif serait ainsi qu'elle intègre ainsi les objectifs climat mais aussi biodiversité, et propose en cohérence un ensemble

d'objectifs sur l'alimentation et son pendant agricole (incluant donc cibles quantifiées, trajectoires de changement, indicateurs de suivi), permettant notamment de visualiser une trajectoire « moins mais mieux » pour la production animale. Dans le cadre du processus itératif de la planification écologique, en lien avec la mission du SGPE, cette stratégie sectorielle, bien plus aboutie que ce qui aurait pu être réalisé dans le cadre du processus strictement climat, serait alors intégrée par la SNBC dans son volet agriculture/ alimentation, avec potentiellement des demandes d'ajustements. Dans cette vision, la SNBC est vue comme un des lieux d'intégration et de mise en cohérence de stratégies sectorielles qui auraient au préalable intégré la contrainte climat. À court terme, étant donné les agendas des deux processus, un travail de coordination spécifique doit être envisagé.

Le volet territorial de la stratégie³². Il est clair qu'il y a un besoin de clarifier les responsabilités en matière de politiques alimentaires, entre les différents niveaux d'action publique³³. Cet impératif est d'autant plus visible lorsqu'il s'agit des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) qui pâtissent notamment d'une gouvernance inachevée de l'alimentation au niveau territorial. Ainsi, comme nous l'avons déjà évoqué dans l'encadré sur l'action territoriale, ils ne sont aujourd'hui pas réellement des outils de transformation des systèmes alimentaires, mais plutôt des espaces de concertation. De plus, ils sont dans une phase de déploiement et de mise en œuvre qui souffre de certaines limites (financements faibles et précaires, difficile insertion dans le système institutionnel, manque de suivi et évaluation). Ils ne sont donc à date pas en mesure d'incarner et de mettre en œuvre la politique alimentaire nationale dans les territoires. À court terme, il faut donc œuvrer à les renforcer, en comblant les limites identifiées, en renforçant le volet environnement de ces projets et en développant une réelle gouvernance multi-acteurs. D'ici à 2030, à ces conditions, les PAT pourraient devenir des outils significatifs de l'action alimentaire territoriale.

b) Portage politique & panel citoyen

La réussite de la SNANC passera par son portage politique : par quoi cela pourrait-il se manifester ?

La mise en place d'un poste de délégué interministériel à l'alimentation serait nécessaire pour incarner la stratégie et assurer son pilotage³⁴. Il pourrait être sous la tutelle du poste de premier ministre et en bonne coordination avec le SGPE et s'appuyer sur les directions et bureaux des ministères en charge de l'Agriculture, de l'Écologie, de la Santé et des Solidarités dédiés à la politique de l'alimentation, dont les moyens humains seraient renforcés. Sur ce volet financier, un progrès décisif serait de doter la SNANC d'un budget propre, comme c'est le cas pour le PNA mais pas pour le PNNS, afin de faciliter la transparence et l'efficacité de l'action.

³¹ Tout comme elle devrait être/est perçue comme le bras armé de la politique santé et du pacte des solidarités sur le volet alimentaire.

³² L'analyse de ces outils fera l'objet d'une future publication de l'Idri.

³³ Actuellement, sur le plan juridique, il n'existe pas de compétence alimentaire pour les collectivités territoriales.

³⁴ Notons que l'IGAS (2016) proposait la mise en place d'un délégué interministériel pour les questions de santé-nutrition, placé auprès du Premier ministre.

Le délégué devrait porter l'engagement à faire de la SNANC le fil rouge de l'action gouvernementale sur la question alimentaire. L'organisation concrète du texte de la SNANC sera également un indicateur du caractère transversal de la stratégie : contrairement au précédent PNAN, il est important que les grands enjeux de la stratégie, représentés par les trois ministères en charge, soient constamment connectés dans les propositions d'action, et non silotés en chapitre. La question sociale devrait en être un fil rouge, et le lien fait avec le prochain Pacte des solidarités.

La vision et le récit de la transition émanant de la stratégie devraient être reflétés dans les discours politiques en lien avec l'alimentation. Cela impliquerait donc de surmonter certains « tabous » par la communication publique : celui de la nécessaire baisse de consommation de protéines animales dans une logique « moins mais mieux », de manière orchestrée avec la transition agricole ; celui de la légitimité de la puissance publique à agir sur les pratiques alimentaires pour le bien collectif, notamment en agissant sur l'ensemble des acteurs publics et privés influençant et structurant nos pratiques alimentaires. Ces éléments constitueraient des marqueurs subtils mais primordiaux pour enclencher la transition. Ils montreraient également que des compromis interministériels ont été construits et actés, permettant un alignement des ministres concernés et le portage de la stratégie. L'alternative est que la stratégie soit une feuille de route pour l'administration, mais qui n'engage pas le politique à travers sa vision d'ensemble.

Par ailleurs, étant donné que la volonté politique va jouer un rôle important dans le succès de la stratégie, de même que la popularisation dans le débat public de ce « plan » pour la transition alimentaire, **une initiative citoyenne ambitieuse** mais au rôle bien défini pourrait être envisagée. Par exemple, un panel citoyen pourrait être mis en place afin de faire vivre la SNANC. La Convention citoyenne sur le climat a montré la valeur de ce travail citoyen non seulement pour faire des choix politiques et proposer des mesures, mais aussi pour discuter des modalités pertinentes de mise en œuvre, en complément des experts et acteurs publics (Saujot *et al.*, 2020 ; Treyer, 2020). Ce panel pourrait donc avoir un double rôle : accompagnement dans la mise en œuvre de cette stratégie, qui suscitera bien évidemment de nombreux questionnements pour lesquels une délibération citoyenne peut être très utile ; suivi de la mise en œuvre, afin de faire vivre l'impératif démocratique de transparence. Mobiliser de la sorte les citoyens serait un signe d'un fort portage politique et pourrait également contribuer à populariser l'ambition de ce plan dans la société.

c) Suivi et évaluation

Nous avons vu dans notre panorama que le suivi et l'évaluation étaient très variables au sein des 21 types d'interventions analysées. Il est primordial que la SNANC fasse l'objet de suivi et d'évaluations régulières, comme c'est le cas du PNNS par exemple. Cela peut représenter trois niveaux possibles :

— **Évaluation de la mise en œuvre et transparence démocratique** : le premier niveau consiste à répondre à intervalles

réguliers à la question : ce qui était prévu a-t-il été mis en place ? À ce titre, l'exercice mené pour la SNBC 1³⁵ est très intéressant et peut servir d'exemple³⁶.

- **Évaluation quantitative des résultats** : résultats chiffrés, mobilisables selon la dynamique temporelle des mesures (impact à court ou moyen terme) et la disponibilité d'études robustes (certaines études de santé publique prennent du temps et nous observons d'ailleurs que certaines grandes enquêtes ne peuvent être renouvelées aux intervalles prévus, ce qui constitue un problème pour le pilotage des politiques publiques).
- **Évaluation qualitative des inflexions en cours** : dans le cadre de la transition, qui implique des changements structurels, des résultats immédiats ne sont pas toujours disponibles. Cela ne veut pas dire que rien n'a bougé et que l'action publique ne commence pas à porter ses fruits. Ainsi peut-être utile de répondre à la question : y a-t-il un point d'inflexion observable et des indices qui montrent que la transition est enclenchée même s'il n'y a pas encore de résultat quantifié ?

Le Conseil national de l'alimentation, par sa capacité de concertation avec les parties prenantes, devrait voir son rôle renforcé afin de contribuer au suivi et l'évaluation de la SNANC, et ce de manière régulière tout au long de sa mise en œuvre.

3.3. Proposition pour les 4 axes de l'environnement alimentaire

Nos analyses nous conduisent à proposer 3 grands types d'actions pour chaque dimension de l'environnement alimentaire (cognitif, socio-culturel, économique, physique). Chaque type d'action est opérationnalisé par des mesures spécifiques à mettre en place par la puissance publique et/ou par les acteurs privés. Ces mesures peuvent concerner l'amélioration de mesures existantes (marquées par un *)³⁷, ou le développement de nouvelles approches. La **Figure 6** illustre nos propositions pour enclencher une action cohérente et ambitieuse sur les environnements alimentaires. L'objectif de cette section est moins de proposer un programme finalisé d'action que de montrer qu'une large panoplie de mesures est disponible pour enclencher la transition.

³⁵ Pour chacune des 44 recommandations, un indicateur est renseigné avec l'une de ces 3 options : *** Les politiques en place sont cohérentes avec la recommandation et permettent d'engager la transition ; ** Les politiques en place s'en rapprochent, mais ne permettent pas encore d'engager la transition au rythme attendu ; * Les politiques en place en sont encore éloignées et nécessitent d'importants renforcements pour engager la transition au rythme attendu. Suivi de la Stratégie nationale bas-carbone.

³⁶ Un autre exemple est la grille d'évaluation de la cohérence des mesures mise en œuvre pour atteindre les orientations sectorielles de la SNBC utilisée par le Haut Conseil sur le climat dans son rapport annuel 2022, qui a également l'intérêt de pouvoir être pensée en termes de progrès annuels.

³⁷ Dans ce cas, les mesures sont identifiées par un astérisque (*), et peuvent être retrouvées dans le tableau diagnostic en Annexe.

FIGURE 6. 12 propositions pour enclencher une action cohérente et ambitieuse sur les environnements alimentaires

<p>ENVIRONNEMENT PHYSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> + Vers un environnement commercial favorable à l'alimentation saine et durable Mettre en oeuvre un reporting obligatoire sur le ratio de produits végétaux/animaux et bio/conventionnel vendus pour la grande distribution - aller vers cibles contraignantes à 2030. + Vers une offre alimentaire industrielle plus saine & durable Fixer des objectifs réglementaires de reformulation nutritionnelle des produits et développer un nouveau cadre d'action pour les acteurs privés sur la reformulation à but environnemental (incorporation produits bio, réduction produits animaux...). + Mobiliser les lieux collectifs de restauration Faire d'une priorité la formation des personnels de la restauration collective à la cuisine végétale. 	<p>ENVIRONNEMENT SOCIO-CULTUREL</p> <ul style="list-style-type: none"> + Réduire les pressions marketing et publicitaire Interdire la publicité pour les produits les plus mal notés par le Nutri-Score et l'affichage environnemental à la télévision et radio à heure de grande écoute, suivant l'exemple de la Corée du Sud. + Promouvoir un nouveau narratif inclusif et positif sur l'alimentation saine et durable Promouvoir une nouvelle approche du « repas à la française » liant culture gastronomique, plaisir, santé et environnement via des campagnes partenariales de communication sur le modèle de la New Nordic Diet. + Mobiliser le pouvoir de prescription des professionnels et des leaders d'opinion Faire des créateurs de contenu (tv, radio, influenceurs réseaux sociaux) un réseau d'ambassadeurs, avec l'engagement dans une charte et une formation.
<p>ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> + Promouvoir l'accessibilité d'une alimentation de qualité Créer un réseau de « champions des solidarités alimentaires » afin d'inciter le développement et la consolidation d'innovations dans ce champ. + Explorer la construction des prix alimentaires Envisager, après étude, la réglementation du prix des produits biologiques et plats préparés végétaux afin d'éviter la surmarge des opérateurs. + Développer une nouvelle architecture pour les dépenses et recettes publiques pour l'alimentation Renforcer l'expérimentation et l'évaluation des dispositifs de service public de l'alimentation au niveau territorial comme recommandé par le CNA. 	<p>ENVIRONNEMENT COGNITIF</p> <ul style="list-style-type: none"> + Réguler la nature et le nombre des informations Définir la notion de flexitarisme et encadrer son usage afin d'en faire un vecteur d'action sur l'environnement socio-culturel. + Finaliser l'intégration de la durabilité environnementale comme critère dans la politique nutritionnelle Finaliser l'intégration de la durabilité aux recommandations nutritionnelles (rééquilibrage protéine végétale/ animale; approche par régime plutôt que par produit; plafond de consommation pour viandes). + Améliorer connaissances et compétences en matière d'alimentation tout au long de la vie Expérimenter la création de "Maisons de l'alimentation" dans les territoires, conçues comme lieu de formation et promotion de l'alimentation durable.

a) Environnement physique

Les mesures concernant l'environnement physique offrent un potentiel d'action important puisqu'elles touchent à un aspect clé de l'environnement alimentaire : quelles denrées sont disponibles dans un lieu donné ? Quels produits sont (les plus) visibles, accessibles, abondants ? (Sobal & Wansink, 2007). On peut par ailleurs parler d'environnement « obésogène » lorsque le paysage alimentaire encourage les comportements nutritionnels inadaptés, ce qui en fait un objet essentiel de l'action publique de prévention (Lake, 2018). Au niveau micro (la cantine, la cafétéria, le supermarché), les études sont nombreuses et convergentes. Au niveau macro, Méjean & Recchia (2022) soulignent que l'association entre les caractéristiques du paysage alimentaire et le régime alimentaire ou les impacts sur la santé sont encore difficiles à

établir ou contradictoires d'une étude à l'autre³⁸. Elles invitent à considérer les effets de l'environnement physique non pas uniquement autour du domicile des individus, mais aussi sur les lieux de leurs activités, et sur leurs trajets, afin de mieux rendre compte des opportunités pour façonner les comportements alimentaires. Par ailleurs, un champ de recherche spécifique démontre le poids de l'environnement commercial, qui comprend la distribution des lieux d'achat, mais également les caractéristiques de l'expérience client (Adam et Jensen, 2016 ; Mah *et al.*, 2019 ; Moran *et al.*, 2020). Ce dernier ne fait pas l'objet de réglementation en France,

³⁸ Ce qui peut être dû à la grande variabilité des paysages alimentaires selon le contexte, qui rend difficile les comparaisons.

au contraire des établissements scolaires (interdiction des distributeurs automatiques depuis 2004) et de la restauration collective publique puis privée (réglementation du gaspillage, de la qualité et de la végétalisation de l'offre). Néanmoins, de nombreux leviers restent à explorer pour accompagner l'évolution des comportements alimentaires. Au niveau territorial, cette dimension est largement sous-investie par les gouvernements qui mettent en place des stratégies alimentaires au niveau méso, c'est-à-dire au niveau des politiques d'urbanisme ou d'aménagement du territoire qui régulent l'installation des lieux de consommation. Les notions de « bourbiers » et de « déserts » alimentaires sont très étudiées dans la littérature américaine (Cooksey-Stowers 2017 ; Osorio, 2013), mais leur pertinence reste à être étayée en France (Muller *et al.*, 2021, Recchia *et al.*, 2021). Nous identifions ainsi trois niveaux d'action pour soutenir le développement d'une offre alimentaire végétale, de qualité et saine. À chaque niveau d'action, il s'agit de travailler concomitamment à l'amélioration de la durabilité de l'ensemble de l'offre, à décourager le développement de l'offre néfaste d'un point de vue environnemental ou santé, et à promouvoir le développement de l'offre végétale et de qualité.

1. Vers une offre alimentaire industrielle plus saine et durable

a. (*) Fixer des objectifs nutritionnels réglementaires en matière de reformulation des produits transformés (ce qui revient à faire évoluer les recettes).

b. Proposer à court terme un cadre volontaire d'action pour les entreprises concernant la reformulation à but environnemental (ex. incorporation de produits bio, réduction des produits animaux), et qui pourrait devenir plus contraignant d'ici 2030.

c. (*) Promouvoir la recherche et le développement pour la production végétale, et le développement de produits végétaux pratiques à cuisiner et goûteux (dont produits peu transformés) dans la poursuite de la Stratégie nationale sur les protéines végétales³⁹.

2. Mobiliser les lieux collectifs de restauration

a. (*) Étendre les dispositions de la loi Climat et Résilience à tous les établissements de restauration collective (y compris EHPAD, hôpitaux, prisons)⁴⁰, et accompagner les opérateurs dans ces évolutions.

³⁹ La stratégie était dotée de 100 M€ issus du Plan de relance. Le Royaume-Uni lance une initiative similaire (UK Research & Innovation Fund).

⁴⁰ La loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) prévoit en son article 60 que l'obligation d'approvisionnement à hauteur d'au moins 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique s'étend à la restauration collective privée à partir de 2025, et 60 % de viande et de produits de la pêche de qualité dès 2024. Son article 59 requiert un choix quotidien d'un menu végétarien dans les cantines de l'État (entreprises publiques et administration) et les universités, ainsi qu'un menu hebdomadaire dans les cantines scolaires. Enfin, il prévoit l'expérimentation d'une option végétarienne quotidienne pour les collectivités volontaires à partir du 1^{er} janvier 2023. L'extension au milieu médico-social se place dans la continuité d'initiatives menées à l'étranger, comme la mise en place de menus végétariens quotidiens (proposés par défaut) dans les hôpitaux de la ville de New York, qui bénéficient d'un taux de satisfaction de 95 %.

b. (*) Faire d'une priorité la formation des personnels de la restauration collective à la cuisine végétale, l'introduction de critères de durabilité dans les marchés publics, et la construction juridique d'une « exception alimentaire » au regard des règles de libre-concurrence, ce qui permettrait de privilégier l'achat local⁴¹.

c. Mettre en place des actions comportementales dans les cantines, telles l'affichage du plat végétarien comme « par défaut » ou « plat du jour », et les plats carnés comme une option (ex. avec un coût supplémentaire symbolique, ou de manière moins visible)⁴².

3. Vers un environnement commercial favorable à l'alimentation saine et durable (surfaces de vente et restaurants)

a. Rendre obligatoire pour les acteurs de la distribution la publication des données sur le ratio de produits végétaux/ animaux et bio/conventionnel vendus, ainsi que la vente et le gaspillage de chaque produit. D'ici à 2030, des objectifs plus contraignants pourraient être fixés : WWF UK suggère ainsi l'objectif d'un ratio 50/50 entre protéine animale et végétale en 2030⁴³. Evoluer progressivement vers la mise en place d'objectifs réglementaires portant sur l'assortiment produit des grandes et moyennes surfaces, suivant les exemples anglais et américains⁴⁴.

b. Objectiver la présence (ou non) de *déserts* et *bourbiers* alimentaires à l'échelle nationale, et développer en conséquence un plan alimentaire pour l'aménagement du territoire, qui s'appuie sur les collectivités.

c. Mettre en place des exigences minimales de durabilité pour la commercialisation des produits, anticipant en cela la logique introduire par la Sustainable Food System law européenne (« minimal sustainability requirements ») et développer la promotion des produits bénéfiques d'un point de vue nutritionnel et/ou environnemental, dans un premier temps par l'élaboration d'un cadre d'action volontaire pour les distributeurs (marketing social).

⁴¹ Ces mesures visent à rendre possible l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par la loi Climat et Résilience. Pour une explication de l'exception alimentaire, voir Bréger, T., & Dutilleul, F. C. (2016). Droit commercial : pour une exception alimentaire. *Revue Projet*, 4, 65–69.

⁴² Il est aussi possible de jouer sur les normes sociales en indiquant le nombre de personnes ayant choisi le plat ciblé la veille, pour en augmenter la consommation. Pour une exploration des mesures en la matière, voir par exemple Grundy *et al.* (2022) et Kwasny *et al.* (2022).

⁴³ Comme le propose par exemple le WWF au Royaume-Uni, qui a mené une étude détaillée sur les principales chaînes de distribution outre-Manche (WWF, 2022).

⁴⁴ Ces mesures sont d'une ampleur moindre à ce que nous proposons, mais suivent la même logique : améliorer la qualité de l'environnement alimentaire commercial par une action sur l'assortiment en magasin. Citons le programme anglais 'Healthy Living', le programme écossais 'Healthcare Retail Standard' ou le programme d'aide à la consommation américain 'WIC : Women Infant and Children' qui concernent certains magasins. Voir les stratégies anglaise, et écossaise.

b) Environnement socio-culturel

La deuxième brique du changement concerne l'environnement socio-culturel. Celui-ci peut souvent être représenté comme un obstacle à la transformation des comportements alimentaires, eu égard au poids culturel de certaines consommations comme la viande (Piazza *et al.*, 2015 ; Vinnari & Vinnari, 2014), ou les contraintes spécifiques de certains groupes sociaux (Brocard *et al.*, 2022). Par exemple, les réseaux de sociabilité des classes populaires évoluent moins au cours du temps, ce qui rend plus difficile la familiarisation avec de nouvelles prescriptions alimentaires (Plessz *et al.*, 2016). L'environnement socio-culturel est assez peu mobilisé comme un levier d'action, malgré le dynamisme des recherches en sociologie de l'alimentation ou de la consommation. Le principal levier identifié concerne la réduction de l'exposition au marketing et à la publicité, bien renseigné dans la littérature comme une priorité pour la puissance publique (IGAS, 2016 ; EC, 2018 ; INSERM 2017). Cependant, notre diagnostic montre que l'efficacité des mesures françaises est limitée, notamment en raison d'une mise en œuvre trop souple (les chartes), limitée à certains publics (les enfants) ou des médias spécifiques (la télévision) (INSERM, 2017) ; tandis que les autres types de mesures ne sont que peu développées. De plus, cette relative inaction de l'État laisse le champ libre aux acteurs économiques pour façonner en partie les représentations sociales liées à l'alimentation. Par ailleurs, les recherches sur le pouvoir des normes sociales montrent l'influence que peuvent avoir les dynamiques de sanction sociale des comportements, ou au contraire d'entraînement, lorsque les comportements individuels sont visibles pour le groupe (Robinson *et al.*, 2014 ; Nyborg *et al.*, 2016 ; Grundy *et al.*, 2022 ; Baril *et al.*, 2012). Le rôle des leaders d'opinion est également à souligner (SAPEA, 2020 ; Stoll-Kleemann, 2017). Enfin, porter attention à l'environnement socio-culturel demande de considérer la diversité des représentations de l'alimentation selon les groupes sociaux, dont les contraintes, mais aussi les pratiques et attentes peuvent varier. En conclusion, il s'agit ici de ménager un espace de liberté pour les individus par la réglementation, tout en construisant des récits inclusifs et non-culpabilisants de la transition alimentaire. Nous proposons ainsi 3 axes de travail pour la puissance publique.

1. Réduire les pressions marketing et publicitaire

- a. Interdire la publicité pour les produits les plus mal notés par le Nutri-Score (ou selon leur profil nutritionnel) et l'affichage environnemental à la télévision et à la radio à heure de grande écoute, suivant l'exemple de la Corée du Sud⁴⁵.
- b. Interdire certaines pratiques de marketing à fort impact comme les offres promotionnelles (cadeaux, points, « 3 pour 2 »), ou le recours aux porte-parole de marque (personnalités) pour certains produits alimentaires.

⁴⁵ Cet exemple est cité dans l'expertise collective de l'Inserm. (2017). Interdire la publicité en fonction de la notation des affichages environnemental et nutritionnel semble pour l'instant compliqué car ils ne sont pas encore obligatoires, ce qui pourra évoluer à l'avenir.

- c. Réglementer la promotion des marques au profil nutritionnel (et/ou environnemental) insatisfaisant, sur tous les supports médias comme le parrainage d'événements sportifs ou culturels, comme le met en place le Royaume-Uni⁴⁶.

2. Promouvoir un nouveau narratif inclusif et positif sur l'alimentation saine et durable

- a. Promouvoir une nouvelle approche du « repas à la française » qui lie culture gastronomique, plaisir, santé et environnement *via* des campagnes de communication multimédia et multi-partenaires sur le modèle de la *New Nordic Diet*⁴⁷.
- b. Populariser les régimes à dominante végétale (flexitariens, végétariens, végétaliens) et conseiller sur la réduction des produits carnés et l'adéquation aux recommandations nutritionnelles pour les produits laitiers dans le régime alimentaire *via* des campagnes et un site internet notamment, comme le prévoit l'Écosse⁴⁸.
- c. Mener un projet multi-partenaires pour augmenter la consommation de légumineuses, suivant l'exemple danois (Wholegrain Partnership⁴⁹).

3. Mobiliser le pouvoir de prescription des professionnels et des leaders d'opinion

- a. Faire évoluer les formations initiales et continues des principaux prescripteurs en matière de comportements alimentaires (santé, petite enfance, travail social, restauration collective).
- b. Proposer aux créateurs de contenu (tv, radio, influenceurs réseaux sociaux) l'engagement dans une charte associée à une formation ; créer un réseau d'ambassadeurs.
- c. Expérimenter un programme communautaire à l'échelle d'un territoire qui joue sur les leviers sociaux, économiques et politiques pour augmenter la consommation de produits végétaux, à l'instar de l'expérience probante menée en Carélie du Nord (Finlande)⁵⁰.

c) Environnement économique

L'environnement économique est un champ d'action privilégié de la puissance publique, que ce soit *via* les différents mécanismes de subvention de la consommation, ou son contrôle de la fiscalité. Cependant, et alors que le potentiel transformateur de ce type de mesure est largement reconnu par la littérature scientifique (voir tableau en Annexe), nous notons que les

⁴⁶ Gauthier, 2019.

⁴⁷ La *New Nordic Diet* est un exemple de politique intégrée qui affecte les diverses composantes des pratiques alimentaires *via* de multiples modes d'action (cours de cuisine, narratif, identification des produits dans les rayons). Elle propose un nouveau régime alimentaire basé sur les traditions et ingrédients locaux, et comportant 35 % de produits animaux en moins. Voir Saxe (2014). Une limite concerne le fait que les individus qui avaient un régime alimentaire plus sain que les autres ont davantage adopté ce régime que les autres (Michelsen *et al.*, 2014).

⁴⁸ Stratégie alimentation de l'Ecosse.

⁴⁹ SAPEA (2020). Chapitre 7. Il s'agira d'amplifier et poursuivre les efforts lancé par la campagne « Une idée légumineuse » en 2022.

⁵⁰ Institut national de santé publique du Québec, 2012

objectifs en la matière ne sont ni clairs, ni cohérents, ni ambigus, à l'exception de programmes spécifiques à l'impact faible au global comme « Malin » ou l'aide aux collectivités pour la tarification sociale en restauration collective publique. Or c'est bien la première étape d'une mesure publique que de clarifier sa raison d'être, avant d'envisager ses coûts, bénéfiques, et potentiels effets involontaires (ex. régressivité). Par ailleurs, l'intérêt de certaines mesures, lorsqu'elles sont évaluées à l'aune de la nécessaire transformation du système alimentaire, semble remis en cause, comme c'est le cas pour l'aide alimentaire ou la construction actuelle de la TVA. Ces mesures, si elles correspondent aujourd'hui à des besoins de nature fiscale ou sociale, ne sont pas pérennes, voire peuvent constituer des freins. Néanmoins, il s'agit de procéder par étape pour évoluer graduellement vers un nouveau système alimentaire plus juste, sain et durable. C'est pourquoi nous suggérons notamment à la puissance publique d'explorer les différentes options possibles d'une fiscalité alimentaire adaptée aux enjeux sanitaires et environnementaux (quels produits, une taxe portant sur quel acteur, de quel montant, pour quels effets sur quels publics) avant de recommander son instauration.

1. Promouvoir l'accessibilité d'une alimentation de qualité à toutes et tous

a. Mettre en place la gratuité des repas à la cantine pour les enfants sous condition de revenu, comme développé en Angleterre et en Écosse⁵¹, comme une première étape en direction de la gratuité universelle.

b. (*) Soutenir les alternatives à l'aide alimentaire *via* un fonds dédié pérenne, permettant d'expérimenter, évaluer et massifier les meilleures solutions, tout en accompagnant les banques alimentaires dans la réforme de leur modèle, dans la lignée de l'avis 91 du CNA et de l'approche écossaise⁵². En parallèle, et pour générer des ressources, réduire puis arrêter la défiscalisation des dons prévue dans le cadre de la loi Garot, le dispositif étant aujourd'hui bien installé⁵³.

c. Créer un réseau de « champions des solidarités alimentaires » réunissant les acteurs mobilisés pour l'accès à une alimentation saine et durable, afin d'inciter le développement et la consolidation d'innovations dans ce champ.

⁵¹ Pour des motifs d'équité fiscale, il paraît plus adapté de proposer la gratuité sous condition de revenu dans un premier temps. Cependant, dans un horizon temporel plus lointain qui vise la construction d'un service public de l'alimentation et pense une fiscalité plus équitable, il pourrait être souhaitable de proposer la gratuité universelle jusqu'à un certain âge, à l'instar de l'éducation, adossé à des évolutions de la fiscalité. Ainsi, l'Écosse prévoit l'extension de la gratuité à tous les enfants de moins de 6 ans. Des études ont montré l'acceptabilité et la faisabilité technique de la mesure (Jessiman *et al.* 2023), ainsi que son effet positif sur la fréquentation des cantines (Kitchen *et al.* 2012).

⁵² Le gouvernement a annoncé un fonds « pour une aide alimentaire durable » pour un budget de 60 millions d'euros en 2023, qui devra être renforcé et pérennisé. CNA, 2022 (avis 91).

⁵³ Dont la dépense fiscale annuelle est estimée à 360 millions d'euros (Le Morvan et Wanecq, 2020).

2. Explorer la construction des prix alimentaires et les mécanismes d'intervention possibles

a. Étudier la construction du prix des produits alimentaires pour quelques filières majeures, en intégrant les coûts non reflétés dans le prix à la consommation (santé publique, dépollution, etc.).

b. Après étude, envisager la réglementation du prix des produits biologiques et/ou des plats préparés végétaux afin d'éviter la surmarge des opérateurs sur ces produits par rapport à leurs équivalents conventionnels et carnés, et ainsi offrir un cadre économique favorable à la consommation de ces produits⁵⁴.

c. Étudier la faisabilité et les effets d'une taxe sur les dépenses de publicité et de relation publique du secteur agroalimentaire (voir la proposition d'une taxe à 8 % de l'Institut Veblen (2023)⁵⁵, avec des exemptions prévues pour certaines filières, comme l'agriculture biologique).

3. Développer une nouvelle architecture des recettes et dépenses publiques pour l'alimentation

a. Commander une étude sur les bénéfices et coûts pour la puissance publique des taxes existantes portant sur les services et produits alimentaires, proposer une clarification de leur objectif (santé, fiscalité, contrôle de la production, etc.) et proposer des pistes pour leur réforme.

b. Explorer la faisabilité de déploiement d'un chèque « alimentation saine et durable » adapté aux besoins et attentes du public ciblé, et réfléchir concomitamment à la contribution du dispositif « titre-restaurant » à la transition alimentaire⁵⁶.

c. Renforcer l'expérimentation et l'évaluation des dispositifs de service public de l'alimentation au niveau territorial comme recommandé par le CNA⁵⁷.

⁵⁴ Une approche ancrée dans le dialogue avec la grande distribution pour envisager la mise en place de « plafonds de marges en fonction de la durabilité des produits » est proposée par l'eurodéputé Pascal Canfin (2023).

⁵⁵ Rappelons également que l'IGAS (2016) proposait d'augmenter le taux de la taxe spéciale sur la publicité télévisée afin de financer des actions de prévention dans le domaine de la nutrition.

⁵⁶ Dans la perspective de la lutte contre la précarité, une hausse des minima sociaux serait tout aussi efficace (modulo les enjeux de non-recours pré-existants), porterait surtout sur les dépenses alimentaires et serait certainement moins stigmatisante. Néanmoins, nous proposons de continuer à discuter cette proposition de chèque issue de la Convention Citoyenne pour le Climat pour plusieurs raisons : (a) il permet de sanctuariser symboliquement une part du budget pour l'alimentation, et ainsi de s'articuler à une sortie progressive du système d'aide alimentaire pour mettre en œuvre un service public de l'alimentation, (b) le chèque permet de mettre la notion de « durable » et de lutte contre les inégalités au centre de la transition, et ainsi offre l'occasion de trouver les conditions d'un compromis qui satisfasse les différents enjeux (sociaux, sanitaires, environnementaux), (c) enfin, il permet de mettre en avant une approche de réciprocité dans les politiques publiques : si l'on discute des modalités de versement du chèque, alors il faudra faire de même pour les titres-restaurants. Pour plus de détail sur notre approche, voir Brocard, C., Saujot, M. (2022).

⁵⁷ Le CNA (Conseil national de l'alimentation), dans son avis 91 portant sur la lutte contre la précarité alimentaire (2022), propose une expérimentation de la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation au sein du régime général de sécurité sociale ainsi que des éléments de première discussion du concept.

d) Environnement cognitif

La dernière composante de l'environnement alimentaire fait référence aux compétences, connaissances et informations qui sont rendues disponibles aux individus, ainsi que le caractère mobilisable, utile et adéquat de ces compétences selon les différents groupes sociaux. La réception des informations alimentaires (sous forme de labels, de messages nutritionnels, etc.) est en effet largement dépendante des caractéristiques socio-démographiques et des valeurs de l'individu-récepteur, de la nature de l'émetteur (puissance publique, collègue, influenceur, etc.) et celle du message (Schnepper *et al.*, 2022 ; Régnier & Masullo, 2009 ; Baril & Paquette, 2016). Ainsi, il ne s'agit pas de rendre une information ou une compétence disponible pour qu'elle soit *appropriée* par les individus, et qu'elle puisse ainsi modifier leurs attitudes à l'égard de l'alimentation, voire *in fine* son comportement alimentaire. Or il semblerait que c'est généralement l'approche qui préside à l'action de la puissance publique dans ce domaine qui porte principalement sur la multiplication des sources d'information (mentions, labels, affichages nutritionnel et environnemental) ainsi que la crédibilisation de l'émetteur (ex. confiance à l'égard du label bio). Outre ces lacunes dans la mise en œuvre, certains leviers mériteraient d'être (mieux) mobilisés par la puissance publique de manière à avoir un impact sur les comportements alimentaires. Rappelons qu'un processus ambitieux de développement et mise en œuvre d'un affichage environnemental est en cours et qu'il permettra de fournir une information unifiée des impacts environnementaux. L'affichage pourra contribuer, avec l'ensemble des actions de la SNANC, à déclencher une dynamique vertueuse d'amélioration de la qualité environnementale des produits et d'évolution des régimes alimentaires.

1. Réguler la nature et le nombre des informations nutritionnelles et environnementales

a. Fixer et diffuser une définition de la notion de flexitarisme⁵⁸ et encadrer son usage pour des motifs marketing, afin de pouvoir en faire un concept mobilisable pour une action efficace sur l'environnement socio-culturel.

b. (*) Définir des seuils minimums d'accès aux mentions valorisantes (labels, allégations, etc.) selon une méthodologie commune et obligatoire⁵⁹, assortis d'un suivi et contrôle par l'institution adéquate. Cela s'inscrit dans la logique de la directive européenne « Green Claim » qu'il reviendra aux États membres d'appliquer.

c. Développer l'affichage environnemental et en faire un pilier pour l'information, l'éducation et l'éco-conception, autour de l'impact environnemental de l'alimentation.

⁵⁸ Le flexitarisme renvoie à la fois à un champ de littérature scientifique de plus en plus actif et à une possible approche culturelle pour parler de la transition des régimes alimentaires (voir Dagevos, 2021 ; FranceAgrimer, 2021).

⁵⁹ La stratégie nationale pour l'alimentation de la Grande-Bretagne (2022) prévoit la définition de principes généraux, dont une méthodologie obligatoire pour étudier les mentions « durabilité » comme socles de l'information sur les produits alimentaires.

2. Intégrer la durabilité environnementale comme un critère de la politique nutritionnelle

a. Finaliser l'intégration de la durabilité aux recommandations nutritionnelles officielles en :

- i. recommandant de consommer une plus grande part de protéines végétales au sein du groupe des denrées riches en protéines, suivant l'exemple du Canada⁶⁰ ;
- ii. adoptant une approche par régime alimentaire plutôt que par produit pour la communication auprès du public, adaptée aux groupes sociaux ;
- iii. fixant une recommandation maximale de consommation pour l'ensemble des viandes, incluant la volaille, comme le fait l'Allemagne⁶¹.

b. Encourager l'ANSES et Santé Publique France à respectivement évaluer et diffuser les connaissances sur les bénéfices et risques liés aux régimes alimentaires pauvres en produits animaux, et ce pour la population générale comme pour les groupes spécifiques (enfant, précarité, grossesse et allaitement, etc.), comme le fait l'Allemagne⁶².

c. Assurer la performance gustative, nutritionnelle et environnementale des denrées pour l'aide alimentaire, issues du FSE+ (Fonds Social Européen) comme des dons.

3. Améliorer les connaissances et compétences en matière d'alimentation tout au long de la vie

a. Faire de l'éducation au goût, à l'alimentation et à la nutrition un bloc spécifique du parcours éducatif *via* une approche par le « faire » (jardinage, cuisine, visites de ferme, etc.) consciente des inégalités entre les élèves, et qui mobilise également la direction des établissements, comme l'expérimentent la Grande-Bretagne ou l'Écosse⁶³.

b. Sensibiliser les parents d'élèves à l'alimentation durable et les associer à la mise en place d'activités d'éducation alimentaire, y compris pendant les temps de vacances⁶⁴.

c. Expérimenter la création de Maisons de l'alimentation dans les territoires, conçues comme un lieu de rencontre entre les acteurs de l'alimentation (santé, social, environnement, etc.) et de promotion d'un régime alimentaire sain et durable auprès de la population⁶⁵.

⁶⁰ ["Among protein foods, consume plant-based more often"](#)

⁶¹ Renner, *et al.* 2021.

⁶² Richter *et al.* 2020.

⁶³ Les recommandations de l'avis 84 du CNA (2019) encouragent également une approche par le « faire » et consciente des inégalités sociales, territoriales et de santé. Voir les stratégies alimentation de l'Écosse et du Royaume-Uni.

⁶⁴ Comme le recommandent le CNA (2019), France Stratégie (2021) ou la Commission européenne (2018). Pour ce qui est des temps de vacances, l'Angleterre a mis en place le programme 'Holiday Activities and Food Programme' (220 M€ en 2021) qui comporte par exemple des ateliers cuisine et des conseils aux familles sur l'approvisionnement alimentaire.

⁶⁵ Voir l'exemple de la [Maison engagée et solidaire de l'alimentation](#) développée par l'association VRAC à Lyon. Cf. modèle des Maisons des jeunes et de la culture (MJC) agréées par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

ANNEXE

Consulter le [tableau d'évaluation des mesures](#) (Section 1).

BIBLIOGRAPHIE

Adam, A., & Jensen, J. D. (2016). What is the effectiveness of obesity related interventions at retail grocery stores and supermarkets? - a systematic review. *BMC Public Health*, 16(1), 1–18. <https://doi.org/10.1186/s12889-016-3985-x>

ADEME (2021). *Transition(s) 2050 : Choisir maintenant, agir pour le climat*.

Akenji, L. et al. (2021). 1.5 degree lifestyles : towards a fair consumption space for all. *HotorCool Institute*.

ANSES (2017). *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)*.

Barbier, C., Couturier, C., Pourouchottamin, P., Cayla, J.-M., Sylvestre, M., & Pharabod, I. (2019). *Le bilan énergétique et carbone de l'alimentation en France de la production à la consommation de la production à la consommation*.

Baril, G., & Paquette, M.-C. (2016). *L'efficacité du marketing social en promotion des saines habitudes de vie. Synthèse des connaissances*. Institut National de Santé Publique du Québec.

Baril, G., Paquette, M.-Claude., & Laguë, Johanne (2012). *Les normes sociales et l'alimentation : analyse des écrits scientifiques*. Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique Québec.

Benamouzig, D., Cortinas Muñoz, J., (2022). *Des lobbys au menu : l'activisme sanitaire des entreprises agro-alimentaires contre la santé publique*, Raisons D'agir, 2022.

Bergeron, H., Castel, P., Dubuisson-Quellier, S., Lazarus, J., Nouguez, E., Pilmis, O. (2018). *Le biais comportementaliste*, Paris, Presses de Sciences Po.

Billen, G., Aguilera, E., Einarsson, R., Garnier, J., Gingrich, S., Grizzetti, B., Lassaletta, L., le Noë, J., & Sanz-Cobena, A. (2021). Reshaping the European agro-food system and closing its nitrogen cycle: The potential of combining dietary change, agroecology, and circularity. In *One Earth* (Vol. 4, Issue 6, pp. 839–850). Cell Press. <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2021.05.008>

Bouabal, C. (2019) L'art de ne pas gouverner les conduites, Étude de la conception des campagnes de prévention en nutrition, *Revue française de sociologie* 2019/3 (Vol. 60) ;

Bréger, T., & Dutilleul, F. C. (2016). Droit commercial : pour une exception alimentaire. *Revue Projet*, 4, 65–69. <https://doi.org/10.3917/pro.353.0065>.

Brocard, C., Saujot, M. (2022). Chèque alimentation durable : analyses et propositions pour renforcer l'accessibilité et la durabilité de l'alimentation. *Note*, Iddri.

Brocard, C., Saujot, M., Brimont, L., & Dubuisson-Quellier, S. (2022). *Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes*.

Campbell, B. M. et al. (2017). Agriculture production as a major driver of the earth system exceeding planetary boundaries. *Ecology and Society*, 22(4). <https://doi.org/10.5751/ES-09595-220408>

Candel, J. J. L., & Pereira, L. (2017). Towards integrated food policy: Main challenges and steps ahead. *Environmental Science and Policy*, 73, 89–92. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2017.04.010>

Canfin, P. (2023). Comment réussir la transition agro-écologique ?. *Terra Nova*. 02.2023.

Capacci, S. et al. (2012). Policies to promote healthy eating in Europe: a structured review of policies and their effectiveness. *Nutrition Reviews*. <https://doi.org/10.1111/j.1753-4887.2011.00442.x>

Chabason, L. (2022). Quelle gouvernance de la transition écologique dans le contexte d'un nouveau mandat présidentiel ?, *Note Iddri*.

Cnesco (2017). Enquête sur la restauration et l'architecture scolaires. Paris.

Conseil national de l'alimentation (CNA) (2018). *Avis 81. Alimentation favorable à la santé*.

Conseil national de l'alimentation (CNA) (2019). *Avis 84. Éducation à l'alimentation*.

Conseil national de l'alimentation (CNA) (2022). *Avis 90. Nouveaux comportements alimentaires*.

Conseil national de l'alimentation (CNA) (2022). *Avis 91. Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*.

Cooksey-Stowers, K., Schwartz, M. B., & Brownell, K. D. (2017). Food swamps predict obesity rates better than food deserts in the United States. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 14(11). <https://doi.org/10.3390/ijerph14111366>

Cour des Comptes (2023). *La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), un impôt à recentrer sur son objectif de rendement pour les finances publiques*. Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO).

Couturier, C., Charru, M., Doublet, S., & Pointereau, P. (2016). *Le scénario Afterres 2050*.

Dagevos, H. (2021). *Finding flexitarians: Current studies on meat eaters and meat reducers*, Trends in Food Science & Technology 114 (2021) 530–539

de Bakker, E., Dagevos, H. (2012). *Reducing meat consumption in today's consumer society: questioning the citizen-consumer gap*, Journal of Agricultural and Environmental Ethics, vol 25, issue 6

de Batz, C., Faucon, F., & Voynet, D. (2016). *Évaluation du programme national nutrition santé 2011-2015 et 2016 (PNNS 3) et du plan obésité 2010-2013*. Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

de Saint-Pol, T. (2012). *Le temps de l'alimentation en France*. Insee Première.

de Schutter, O. et al. (2019). *Towards a Common Food Policy for the European Union the policy reform and realignment that is required to build sustainable food systems in Europe*. IPES-Food. 112 pages.

Dubuisson-Quellier, S. (2016). Gouverner (par) les conduites des consommateurs. Le cas de la politique publique de consommation durable. in *Gouverner les conduites*, Presses de Sciences Po, Paris, 193-228.

Dubuisson-Quellier, S., & Gojard, S. (2016). Why are Food Practices not (More) Environmentally Friendly in France? The role of collective standards and symbolic boundaries in food practices. *Environmental Policy and Governance*, 26(2), 89–100. <https://doi.org/10.1002/eet.1703>

Dudley, N., & Alexander, S. (2017). Agriculture and biodiversity: a review. *Biodiversity*, 18(2–3), 45–49. <https://doi.org/10.1080/14888386.2017.1351892>

Dupré, M. & Fossard, R. (2022). *La communication commerciale à l'ère de la sobriété. Taxer la publicité pour consommer autrement*. Institut Veblen et Communication & Démocratie.

Durand, R. A., Hercule, J., & Mathias, E. (2022). *Citepa. Rapport Secten édition 2022 Émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France. Agriculture et sylviculture*.

Durette, G., & Paquette, M.-C. (2021). Liens entre l'environnement alimentaire communautaire et l'alimentation. *Institut National de Santé Publique Du Québec*.

Elliott, R. (2013). The taste for green: The possibilities and dynamics of status differentiation through "green" consumption. *Poetics*, 41, 294–322. <https://doi.org/10.1016/j.poetic.2013.03.003>

Etievant, P., Bellisle, F., Dallongeville, J., Etilé, F., Guichard, E., Padilla, M., Romon-Rousseaux, M. (éditeurs). (2010). *Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ?* Expertise scientifique collective, rapport, INRA. 275 pages.

Fosse, J., Furic, P., Gomel, C., Hagenburg, M., & Rousselon, J. (2021). *Pour une alimentation saine et durable. Analyse des politiques de l'alimentation en France*. France Stratégie.

FranceAgriMer (2020). *Végétariens et flexitariens en France 2020*. Enquête IFOP pour FranceAgriMer.

Fresán, U., Errendal, S., & Craig, W. J. (2020). Influence of the socio-cultural environment and external factors in following plant-based diets. *Sustainability (Switzerland)*, 12(21), 1–13. <https://doi.org/10.3390/su12219093>

Gauthier, A. (2019). *L'efficacité des stratégies de réglementation de la publicité et de la promotion alimentaires. Synthèse des connaissances*. Institut National de Santé Publique du Québec. Voir plus particulièrement la section 4.2.3.

Gay, F., Férat, F., & Blatrix Contat, F. (2022). *Rapport d'information sur l'information du consommateur*.

Gittelsohn, J., Trude, A. C. B., & Kim, H. (2017). Pricing strategies to encourage availability, purchase, and consumption of healthy foods and beverages: A systematic review. In *Preventing Chronic Disease* (Vol. 14, Issue 11). Centers for Disease Control and Prevention (CDC). <https://doi.org/10.5888/pcd14.170213>

Glanz, K., Sallis, J. F., Saelens, B. E., & Frank, L. D. (2005). Healthy Nutrition Environments: Concepts and Measures. *American Journal of Health Promotion*.

Gojard, S., & Dubuisson-Quellier, S. (2016). *Logiques de consommation autour de l'alimentation durable (LOGICADU)*.

Groupe des conseillers scientifiques principaux (2020). *Vers un système alimentaire durable. Le point de vue des sciences sociales*. Bruxelles. Direction générale de la recherche et de l'innovation, Commission Européenne. Avis scientifique n°8. 66 pages.

Grundy, E. A. C. et al. (2022). Interventions that influence animal-product consumption: A meta-review. *Future Foods*, 5. <https://doi.org/10.1016/j.fufo.2021.100111>

Haut Conseil de la Santé Publique (HSCP) (2017). *Pour une Politique nationale nutrition santé en France. PNNS 2017-2021*.

Hercberg, S. (2022). *Mange et tais-toi*, humenSciences, collection Débat.

Herforth, A., & Ahmed, S. (2015). The food environment, its effects on dietary consumption, and potential for measurement within agriculture-nutrition interventions. *Food Security*, 7(3), 505–520. <https://doi.org/10.1007/s12571-015-0455-8>

HLPE (2017). *Nutrition and food systems. A report by the High-Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*.

Huber, E., Aubert, P.-M., Loveluck, W. (2020). Identifying research needs for a sustainable EU protein transition. Research report submitted to the European Sustainable Agricultural Dialogue platform. Paris- Bruxelles, Iddri & ESAD.

Inserm (2017). *Agir sur les comportements nutritionnels. Réglementation, marketing et influence des communications de santé*. <http://ipubli-inserm.inist.fr/handle/10608/1>

Institut National de Santé Publique du Québec (2012). Le projet de la Carélie du Nord en Finlande : un mouvement de société en faveur des saines habitudes de vie. *TOPO*. <http://www.phac-aspc.gc.ca/cd-mc/cvd-mcv/index-fra.php>

IPCC (2022). *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khouradji, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R. Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley, (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. doi: 10.1017/9781009157926

iPES-Food (2017). *Alimentation et santé : décryptage*. International Panel of Experts on Sustainable food systems, Octobre 2017

Jessiman, P.E., Carlisle, V.R., Breheny, K. et al. (2023). A qualitative process evaluation of universal free school meal provision in two London secondary schools. *BMC Public Health* 23, 300. <https://doi.org/10.1186/s12889-023-15082-3>

Johnston, J., Rodney, A., & Szabo, M. (2012). Les gens bien mangent bien : comprendre le répertoire culturel de l'alimentation éthique. *Idées d'Amérique*, 3. <https://doi.org/10.4000/IDEAS.475>

Kwasny, T., Dobernig, K., & Riefler, P. (2022). Towards reduced meat consumption: A systematic literature review of intervention effectiveness, 2001–2019. *Appetite*, 168. <https://doi.org/10.1016/j.APPET.2021.105739>

Lake, A. A. (2018). Neighbourhood food environments: Food choice, foodscapes and planning for health. *Proceedings of the Nutrition Society*, 77(3), 239–246. <https://doi.org/10.1017/S0029665118000022>

le Morvan, F., & Wanecq, T. (2019). *La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*. Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

le Pape, M. C., & Plessz, M. (2017). C'est l'heure du petit-déjeuner ? Rythme des repas, incorporation et classe sociale. *Année Sociologique*, 67(1), 73–106. <https://doi.org/10.3917/anso.171.0073>

Loudiyi Culleron, S. (2020). *Construire une géographie des politiques alimentaires intégrées : acteurs, échelles et gouvernance*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches. Université Clermont-Auvergne, VetAgroSup.

Macura, B., Ran, Y., Persson, U. M., Abu Hatab, A., Jonell, M., Lindahl, T., & Rööös, E. (2022). What evidence exists on the effects of public policy interventions for achieving environmentally sustainable food consumption? A systematic map protocol. *Environmental Evidence*, 11(1). <https://doi.org/10.1186/s13750-022-00271-1>

Mah, C. L., Luongo, G., Hasdell, R., Taylor, N. G. A., & Lo, B. K. (2019). A Systematic Review of the Effect of Retail Food Environment Interventions on Diet and Health with a Focus on the Enabling Role of Public Policies. *Current Nutrition Reports*, 8(4), 411–428. <https://doi.org/10.1007/s13668-019-00295-z>

Méjean, C., & Recchia, D. (2022). Urban foodscape and its relationships with diet and health outcomes. In *The Proceedings of the Nutrition Society* (Vol. 81, Issue 4, pp. 272–278). NLM (Medline). <https://doi.org/10.1017/S0029665122002701>

Méjean, C. et al. (2017). Social disparities in food preparation behaviours: a DEDIPAC study. *Nutrition Journal*. <https://doi.org/10.1186/s12937-017-0281-2>

Micheelsen, A., Havn, L., Poulsen, S. K., Larsen, T. M., & Holm, L. (2014). The acceptability of the New Nordic Diet by participants in a controlled six-month dietary intervention. *Food Quality and Preference*, 36, 20–26. <https://doi.org/10.1016/j.foodqual.2014.02.003>

Michel, L., Fouilleux, E., & Bricas, N. (2020). Conclusion Générale. Politiser pour ne rien changer ? L'alimentation entre critiques et canalisation de la critique. In E. Fouilleux & L. Michel (Eds.), *Quand l'Alimentation se fait Politique(s)...* Presses Universitaires de Rennes.

Moran, A. J., Gu, Y., Clynes, S., Goheer, A., Roberto, C. A., & Palmer, A. (2020). Associations between governmental policies to improve the nutritional quality of supermarket purchases and individual, retailer, and community health outcomes: An integrative review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(20), 1–23. <https://doi.org/10.3390/ijerph17207493>

Muller, B., Bricas, N., Vonthron, S., & Perrin, C. (2021). *Cartographier les inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans le Grand Montpellier*. www.chaireunesco-adm.com

Newell, P., Daley, F., Twena, M., (2021). *Changing our ways? Behaviour change and the climate crisis*, The report of the Cambridge Sustainability Commission on Scaling Behaviour Change

Nyborg, K. et al. (2016). Social norms as solutions. In *Science* (Vol. 354, Issue 6308, pp. 42–43). American Association for the Advancement of Science. <https://doi.org/10.1126/science.aaf8317>

OQALI (2013). *Étude d'impact des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel sur les volumes de nutriments mis sur le marché*. ANSES, INRAE.

Osorio, A. E., Corradini, M. G., & Williams, J. D. (2013). Remediating food deserts, food swamps, and food brownfields: helping the poor access nutritious, safe, and affordable food. In *AMS Review* (Vol. 3, Issue 4, pp. 217–231). Springer. <https://doi.org/10.1007/s13162-013-0049-6>

Pahun, J. (2020). *L'agriculture face aux politiques alimentaires : une analyse comparée dans trois régions françaises*. Thèse en science politique. Université Paris-Est.

Parsons, K. (2022). *12 tools for connecting food policy*. *Rethinking Food Governance*.

Piazza, J., Ruby, M. B., Loughnan, S., Luong, M., Kulik, J., Watkins, H. M., & Seigerman, M. (2015). Rationalizing meat consumption. *The 4Ns. Appetite*, 91, 114–128. <https://doi.org/10.1016/j.appet.2015.04.011>

Plessz, M., Dubuisson-Quellier, S., & Gojard, S. (2016). How consumption prescriptions affect food practices: Assessing the roles of household resources and life-course events. *Journal of Consumer Culture*, 16(1), 101–123. <https://doi.org/10.1177/1469540514521077>

Plessz, M., Dubuisson-Quellier, S., & Gojard, S. (2016). How consumption prescriptions affect food practices: Assessing the roles of household resources and life-course events. *Journal of Consumer Culture*, 16(1), 101–123. <https://doi.org/10.1177/1469540514521077>

Policies and interventions to improve the nutritional intake and physical activity levels of European Commission (2018). *Europeans Review of Scientific Evidence and Policies on Nutrition and Physical Activity-Objective A2: Effectiveness and Efficiency of Policies and Interventions on Diet and Physical Activity. Summary report*. 35 pages.

Poux, X., Aubert P.M. (2018). Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine. Iddri, *Study* 09/18.

RAC (2023). *Rapport : L'heure des comptes pour les supermarchés*, Réseau Action Climat.

Raine, K. D. (2005). Determinants of Healthy Eating in Canada An Overview and Synthesis. *Canadian Journal of Public Health*.

Ramel, M. (2020). L'accès à une alimentation durable : éviter une double peine pour les personnes en précarité alimentaire. *Revue Européenne de Droit de La Consommation*.

Recchia, D., Méjean, C., Perignon, M., Rollet, P., Bricas, N., Vonthron, S., Perrin, C., & Chaboud, G. (2021). Accès physique et fréquentation des commerces alimentaires dans le Grand Montpellier. *So What*. www.chaireunesco-adm.com

Régnier, F., & Masullo, A. (2009). Obesity, tastes and consumption : Integrating eating norms and social membership. *Revue Française de Sociologie*, 50(4), 747–773. <https://doi.org/10.3917/rfs.504.0747>

Renner, B., Arens-Azevêdo, U., Watzl, B., Richter, M., Virmani, K., & Linseisen, J. (2021). DGE position on a more sustainable diet. *German Nutrition Society (DGE)*. <https://doi.org/10.4455/eu.2021.030>

Richter, M., Kroke, A., Grünewald-Funk, D., Heseker, H., & Virmani, K. (2020). Update to the position of the German Nutrition Society on vegan diets in population groups with special nutritional requirements German Nutrition Society-Position. *German Nutrition Society (DGE)*. <https://doi.org/10.4455/eu.2020.044>

Robinson, E., Thomas, J., Aveyard, P., & Higgs, S. (2014). What everyone else is eating: A systematic review and meta-analysis of the effect of informational eating norms on eating behavior. *Journal of the Academy of Nutrition and Dietetics*, 114(3), 414–429. <https://doi.org/10.1016/j.jand.2013.11.009>

Rockström, J. et al. (2009). Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity. *Ecology & Society*, 14(2).

Rogissart, L. (2023). *Réduction de la consommation de viande : des politiques publiques bien loin des objectifs de durabilité*.

Röös, E. et al. (2022). Agroecological practices in combination with healthy diets can help meet EU food system policy targets. *Science of the Total Environment*, 847. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2022.157612>

Rüdinger, A. (2023). *Planification de la transition bas-carbone en France : faire mieux avec moins*, Blog Iddri.

Sahlin, K.R., Röös E., Gordon L.J., (2020). 'Less but better' meat is a sustainability message in need of clarity, *Nature Food* volume 1, pages 520–522 (2020)

Santé Publique France (2018). *Etude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (ESTEBAN 2014-2016)*. Volet Nutrition. Chapitre Consommations alimentaires.

Santé Publique France (2020). *Exposition des enfants et des adolescents à la publicité pour des produits gras, sucrés, salés*.

Science Advice for Policy by European Academies (SAPEA) (2020). *A sustainable food system for the European Union*. Evidence Review Report n°7. Berlin: SAPEA. <https://doi.org/10.26356/sustainablefood>

Saujot, M. et Brimont, L. (2021). *Loi Climat et Résilience : une opportunité pour mieux prendre en compte le climat dans les politiques alimentaires*, Billet de blog Iddri.

Saujot, M., Berghmans, N., Rüdinger, A., Treyer, S., Colombier, M., Brimont, L., Briand, Y., (2020). *Convention citoyenne pour le climat : 149 mesures pour une nouvelle vision de la transition*, Etude Iddri n°7

Saxe, H. (2014). The New Nordic Diet is an effective tool in environmental protection: it reduces the associated socioeconomic cost of diets 1-3. *Am J Clin Nutr*, 99, 1117–1142. <https://doi.org/10.3945/ajcn.113.066746>

Schnepper, R., Bleichert, J., Stok, F. M., (2022) Reception of health messages: effects of stigmatization and forcefulness, *Journal of Public Health*, Volume 44, Issue 2, Pages 387–393, <https://doi.org/10.1093/pubmed/fdaa233>

Scientific Advisory Board on Agricultural Policy, Food and Consumer Health Protection at the Federal Ministry of Food and Agriculture (WBAE). (2020). *Expertise: Promoting sustainability in food consumption Developing an integrated food policy and creating fair food environments*.

Serra-Mallol, C. (2021). *Une stratégie de la connaissance négative*. *Revue d'anthropologie Des Connaissances*, 15(4). <https://doi.org/10.4000/rac.24188>

Sobal, J., & Wansink, B. (2007). Kitchenscapes, tablescape, platescapes, and foodscapes: Influences of microscale built environments on food intake. *Environment and Behavior*, 39(1), 124–142. <https://doi.org/10.1177/0013916506295574>

Société française de santé publique, (2019). *Analyse du projet de Programme National Nutrition Santé' 2019-2023*

Stok, F. M., de Ridder, D. T. D., de Vet, E., & de Wit, J. B. F. (2014). Don't tell me what I should do, but what others do: The influence of descriptive and injunctive peer norms on fruit consumption in adolescents. *British Journal of Health Psychology*, 19, 52–64. <https://doi.org/10.1111/bjhp.12030>

Stoll-Kleemann, S., & Schmidt, U. J. (2017). Reducing meat consumption in developed and transition countries to counter climate change and biodiversity loss: a review of influence factors. *Regional Environmental Change*, 17(5), 1261–1277. <https://doi.org/10.1007/s10113-016-1057-5>

Temme, E. H. M. et al. (2020). Demand-Side Food Policies for Public and Planetary Health. *Sustainability (Switzerland)*, 12(15). <https://doi.org/10.3390/SU12155924>

Termeer, C. J. A. M., Drimie, S., Ingram, J., Pereira, L., & Whittingham, M. J. (2018). A diagnostic framework for food system governance arrangements: The case of South Africa. *NJAS - Wageningen Journal of Life Sciences*, 84, 85–93. <https://doi.org/10.1016/j.njas.2017.08.001>

Treyer, S., (2020). *Convention citoyenne pour le climat : réussir l'atterrissage périlleux d'un objet institutionnel non identifié*, Blog Iddri, 2020

UNEP (2020). *Emission Gap Report*, United Nations Environmental Program

Vecchio, R., Cavallo, C., (2019). *Increasing healthy food choices through nudges: A systematic review*, *Food Quality and Preference* 78 (2019) 103714

Verain, M., Dagevos, H. Jaspers, P., (2022). *Flexitarianism in the Netherlands in the 2010 decade: Shifts, consumer segments and motives*, *Food Quality and Preference* 96 (2022) 104445

Vinnari, M., & Vinnari, E. (2014). A Framework for Sustainability Transition: The Case of Plant-Based Diets. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 27(3), 369–396. <https://doi.org/10.1007/s10806-013-9468-5>

Vonthron, S., Perrin, C., & Soulard, C.-T. (2020). *Foodscope: A scoping review and a research agenda for food security-related studies*. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0233218>

Willett, W. et al. (2019). Food in the Anthropocene: the EAT-Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The Lancet*, 393(10170), 447–492.

World Health Organization (WHO). (2021). *Food systems for health: information brief*.

STRATÉGIES NATIONALES POUR L'ALIMENTATION EN EUROPE

Il n'y a que peu d'exemples de stratégies alimentation au niveau international, et se trouvent principalement en Europe. Des stratégies sont par ailleurs n cours de rédaction dans certains pays, comme en Allemagne. Voici une liste non exhaustive.

1. Canada : Ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire (2019). *Politique alimentaire pour le Canada*.
2. Écosse : Scottish Government (2018). *Good Food Nation*. Programme of mesures.
3. Finlande : Ministry of Agriculture and Forestry of Finland (2011). *Food 2030*. Finland feeds us and the world.
4. Irlande : Department of Agriculture, Food and the Marine (2021). *Food Vision 2030 : A world leader in sustainable food systems*.
5. Québec : Gouvernement du Québec (2018). *Politique bioalimentaire 2018-2025 : Alimenter notre monde*.
6. Royaume-Uni : Department for Environment, Food and Rural affairs (2022). *Government food strategy*.
7. Suède : Ministry of Enterprise and Innovation (2016). *A National Food Strategy for Sweden – more jobs and sustainable growth throughout the country*.

RÉFÉRENCES DE L'ANNEXE : DIAGNOSTIC D'ÉVALUATION DES POLITIQUES ALIMENTAIRES FRANÇAISES

Accardo, A., Brun, A., & Lellouch, T. (2022). La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire. *Insee Première*, 1907.

Adam, A., & Jensen, J. D. (2016). What is the effectiveness of obesity related interventions at retail grocery stores and supermarkets? - a systematic review. *BMC Public Health*, 16(1), 1-18. <https://doi.org/10.1186/s12889-016-3985-x>

An, R. (2013). Effectiveness of subsidies in promoting healthy food purchases and consumption: A review of field experiments. *Public Health Nutrition* (Vol. 16, Issue 7, pp. 1215-1228). <https://doi.org/10.1017/S1368980012004715>

Andreyeva, T., Marple, K., Marinello, S., Moore, T. E., & Powell, L. M. (2022). Outcomes Following Taxation of Sugar-Sweetened Beverages A Systematic Review and Meta-analysis Key Points + Invited Commentary + Supplemental content. *JAMA Network Open*, 5(6), 2215276. <https://doi.org/10.1001/jamanetworkopen.2022.15276>

Badia, B., Brunet, F., Carrera, A., Kertudo, P., & Tith, F. (2014). *Inégalités sociales et alimentation*. Fors-Recherche sociale pour FranceAgriMer et Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Berardi, N., Sevestre, P., Tepaut, M., & Vigneron, A. (2012). *The impact of a "soda tax" on prices. Evidence from French micro data*. Banque de France.

Bere, E., Hilsen, M., & Klepp, K. I. (2010). Effect of the nationwide free school fruit scheme in Norway. *British Journal of Nutrition*, 104(4), 589-594. <https://doi.org/10.1017/S0007114510000814>

Bere, E., Veierød, M. B., Skare, Ø., & Klepp, K.-I. (2007). Free school fruit-sustained effect three years later. *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*. <https://doi.org/10.1186/1479>

Bihan, H. et al. (2012). Impact of fruit and vegetable vouchers and dietary advice on fruit and vegetable intake in a low-income population. *European Journal of Clinical Nutrition*, 66(3), 369-375. <https://doi.org/10.1038/ejcn.2011.173>

Brimont, L., & Saujot, M. (2021). Affichage environnemental alimentaire : révéler les visions pour construire un compromis politique. [Iddri](https://www.iddri.org/).

Brocard, C., Saujot, M., Brimont, L., & Dubuisson-Quellier, S. (2022). Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes. [Iddri](https://www.iddri.org/).

Buscaill, C., Gendreau, J., Daval, P., Lombrail, P., Hercberg, S., Latino-Martel, P., & Julia, C. (2019). Impact of fruits and vegetables vouchers on food insecurity in disadvantaged families from a Paris suburb. *BMC Nutrition*. <https://doi.org/10.1186/s40795-019-0289-4>

Caillavet, F., Darmon, N., Dubois, C., Gomy, C., Kabeche, D., Patuere, D., & Pérignon, M. (2021). *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*. Terra Nova.

Caillavet, F., Fadhuile, A., & Nichèle, V. (2016). Taxing animal-based foods for sustainability: Environmental, nutritional and social perspectives in France. *European Review of Agricultural Economics*, 43(4), 557-560. <https://doi.org/10.1093/erae/jbv041>

Caillavet, F., Fadhuile, A., & Nichèle, V. (2019). *Assessing the distributional effects of carbon taxes on food: Inequalities and nutritional insights in France*. <https://www.elsevier.com/open-access/userlicense/1.0/>

Capacci, S. et al. (2012). Policies to promote healthy eating in Europe: a structured review of policies and their effectiveness. *Nutrition Reviews*. <https://doi.org/10.1111/j.1753-4887.2011.00442.x>

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) (2020). *Rapport au Parlement en application de l'article 14 de la loi du 30 septembre 1986 sur l'application de la charte alimentaire*. 121 pages.

Cour des Comptes (2023). *La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), un impôt à recentrer sur son objectif de rendement pour les finances publiques*. Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO).

Darmon, N., Lacroix, A., Muller, L., & Ruffieux, B. (2014). Food price policies improve diet quality while increasing socioeconomic inequalities in nutrition. *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*. <https://doi.org/10.1186/1479-5868-11-66>

Daudigny, Y., Deroche, C., (sénateurs). (2014). *Rapport d'information fait au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (1) et de la commission des affaires sociales (2) sur la fiscalité comportementale*. Sénat.

de Batz, C., Faucon, F., & Voynet, D. (2016). *Evaluation du programme national nutrition santé 2011-2015 et 2016 (PNNS 3) et du plan obésité 2010-2013*. Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

Dégrémont, M. (2020). *Document de travail - Les projets alimentaires territoriaux, un levier pour une transition écologique partagée. Le cas de l'Albigeois*. France Stratégie.

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DILPL) (2021). *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : le point sur la mise en œuvre 2018-2021. Rapport d'étape national*. 80 pages.

Delgado-Noguera, M., Tort, S., Martínez-Zapata, M. J., & Bonfill, X. (2011). Primary school interventions to promote fruit and vegetable consumption: A systematic review and meta-analysis. In *Preventive Medicine* (Vol. 53, Issues 1-2, pp. 3-9). <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2011.04.016>

Denier-Pasquier, F., & Ritzenthaler, A. (2020). *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires. Avis du conseil économique, social et environnemental*. CESE.

Dive, J., & Tamarelle-Verghaeghe, M. (2022). *Rapport d'information sur l'évaluation de l'alimentation saine et durable pour tous*. Sénat.

Dive, J., & Tamarelle-Verghaeghe, M. (députés). (2022). *Rapport d'information déposé par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation de l'alimentation saine et durable pour tous*. Assemblée Nationale.

Etievant, P. et al. (2010). *Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ? Expertise scientifique collective, synthèse du rapport*.

European Commission, Agrosynergie (2022). *Evaluation support study of the EU school fruit, vegetables and milk scheme*.

European Commission, ICF (2022). *SC 2097106: Mapping of pricing policies and fiscal measures applied to food, non-alcoholic and alcoholic beverages*. Final Implementation Report.

Fosse, J., Furic, P., Gomel, C., Hagenburg, M., & Rousselon, J. (2021). *Pour une alimentation saine et durable. Analyse des politiques de l'alimentation en France*. France Stratégie.

France Stratégie (2022). *Les 35 mesures. Suivi et évaluation 2022*. Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. 240 pages.

France Stratégie (2022). *Rapport d'évaluation 2022*. Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. 190 pages.

Friant-Perrot, M. (2018). Enfants : réguler le marketing alimentaire. *La Santé En Action*. <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/>

Gay, F., Férat, F., & Blatrix Contat, F. (2022). *Rapport d'information sur l'information du consommateur*. Sénat.

Gottschalk, I., & Leistner, T. (2012). Consumer reactions to the availability of organic food in discount supermarkets. *International Journal of Consumer Studies*. <https://doi.org/10.1111/j.1470-6431.2012.01101.x>

Gouvernement (2021). *Nutri-Score : évaluation à 3 ans du logo nutritionnel*.

Groupe des conseillers scientifiques principaux (2020). *Vers un système alimentaire durable. Le point de vue des sciences sociales*. Bruxelles. Direction générale de la recherche et de l'innovation, Commission Européenne. Avis scientifique n°8. 66 pages.

Grunert, K. G., & Wills, J. M. (2007). A review of European research on consumer response to nutrition information on food labels. In *Journal of Public Health* (Vol. 15, Issue 5, pp. 385–399). <https://doi.org/10.1007/s10389-007-0101-9>

Guillaume, H. (président), Ohier, M. (rapporteur) (2011) Rapport du comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales. p28.

Harel, C. (05.12.2022). La campagne de communication sur le bio a porté ses fruits. *LSA*. <https://www.lsa-conso.fr/la-campagne-de-communication-sur-le-bio-a-porte-ses-fruits,426369>

Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) (2010). *Objectifs de santé publique Évaluation des objectifs de la loi du 9 août 2004. Propositions*. Avis et rapports.

Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) (2017). *Propositions pour une Politique Nationale Nutrition Santé à la hauteur des enjeux de santé publique en France (PNNS 2017-2021)*.

Inserm (2014). *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*.

IPCC (2022). *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khouradji, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R. Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley, (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. doi: 10.1017/9781009157926

Kitchen, S., Tanner, E., Brown, V., Crawford, C. et al. (2012). *Evaluation of the Free School Meals Pilot. Impact report*. UK Department of Education. Free school meals pilot: impact report - GOV.UK (www.gov.uk)

Kleinman, R. E., Hall, S., Green, H., Korzec-Ramirez, D., Patton, K., Pagano, M. E., & Murphy, J. M. (2002). Diet, breakfast, and academic performance in children. *Annals of Nutrition and Metabolism*, 46(SUPPL. 1), 24–30. <https://doi.org/10.1159/000066399>

le Morvan, F., & Wanecq, T. (2019). *La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*. Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

Leos-Urbel, J., Schwartz, A. E., Weinstein, M., & Corcoran, S. (2013). Not just for poor kids: The impact of universal free school breakfast on meal participation and student outcomes. *Economics of Education Review*, 36, 88–107. <https://doi.org/10.1016/j.econedurev.2013.06.007>

Louwagie, V. (présidente) et Hammadi, R., (rapporteur) (2016). *Rapport d'information déposé par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la taxation des produits agroalimentaires*. Assemblée Nationale.

Lucas, P. J., Patterson, E., Sacks, G., Billich, N., & Evans, C. E. L. (2017). Preschool and school meal policies: An overview of what we know about regulation, implementation, and impact on diet in the UK, Sweden, and Australia. *Nutrients* (Vol. 9, Issue 7). MDPI AG. <https://doi.org/10.3390/nu9070736>

Mah, C. L., Luongo, G., Hasdell, R., Taylor, N. G. A., & Lo, B. K. (2019). A Systematic Review of the Effect of Retail Food Environment Interventions on Diet and Health with a Focus on the Enabling Role of Public Policies. *Current Nutrition Reports*, 8(4), 411–428. <https://doi.org/10.1007/s13668-019-00295-z>

Marchand, F., & Chabanet, D. (2022). *Projets Alimentaires Territoriaux « Plus vite, plus haut, plus fort »*. Sénat.

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Plateforme en ligne Ma-cantine. Accès le 06.04.2022. [ma.cantine \(agriculture.gouv.fr\)](http://ma.cantine.agriculture.gouv.fr)

Ministère des Solidarités et de la Santé (2021). *Bilan à mi-parcours du Programme National Nutrition Santé 2019-2023*.

Ministère des Solidarités et de la Santé-IPSOS (2021). *La tarification sociale des cantines scolaires et la « cantine à 1 euro »*.

Mirtcheva, D. M., & Powell, L. M. (2009). Participation in the national school lunch program: Importance of school-level and neighborhood contextual factors. *Journal of School Health*, 79(10), 485–494. <https://doi.org/10.1111/j.1746-1561.2009.00438.x>

Moran, A. J., Khandpur, N., Polacsek, M., & Rimm, E. B. (2019). What factors influence ultra-processed food purchases and consumption in households with children? A comparison between participants and non-participants in the Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP). *Appetite*, 134, 1–8. <https://doi.org/10.1016/j.appet.2018.12.009>

Ni Mhurchu, C., Turley, M., Gorton, D., Jiang, Y., Michie, J., Maddison, R., & Hattie, J. (2010). Effects of a free school breakfast programme on school attendance, achievement, psychosocial function, and nutrition: A stepped wedge cluster randomised trial. *BMC Public Health*, 10. <https://doi.org/10.1186/1471-2458-10-738>

Niebylski, M. L., Redburn, K. A., Duhany, T., & Campbell, N. R. (2015). Healthy food subsidies and unhealthy food taxation: A systematic review of the evidence. In *Nutrition* (Vol. 31, Issue 6, pp. 787–795). Elsevier Inc. <https://doi.org/10.1016/j.nut.2014.12.010>

Nohlen, H. et al. (2022). *Front-of-pack nutrition labelling schemes: an update of the evidence*, EUR 31153 EN, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2022, ISBN 978-92-76-55032-7, doi:10.2760/932354, JRC130125

OQALI (2013). *Étude d'impact des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel sur les volumes de nutriments mis sur le marché*.

OQALI (2021). *Suivi du Nutri-Score par l'OQALI. Edition 2021.*

Pernin, J.-L. (2014). Le bio à la cantine. Impact sur les attitudes et comportements des parents d'élèves. *Économie Rurale*, 339–340, 113–127. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4259>

Rogissart, L. (2023). *Réduction de la consommation de viande : des politiques publiques bien loin des objectifs de durabilité.* 14CE.

Salomé, M., Arrazat, L., Wang, J., Dufour, A., Dubuisson, C., Volatier, J.-L., Huneau, J.-F., & Mariotti, F. (2021). Contrary to ultra-processed foods, the consumption of unprocessed or minimally processed foods is associated with favorable patterns of protein intake, diet quality and lower cardiometabolic risk in French adults (INCA3). *European Journal of Nutrition*.

Santé Publique France (2020). *Exposition des enfants et des adolescents à la publicité pour des produits gras, sucrés, salés.*

Scientific Advisory Board on Agricultural Policy, Food and Consumer Health Protection at the Federal Ministry of Food and Agriculture (WBAE) (2020). *Expertise: Promoting sustainability in food consumption Developing an integrated food policy and creating fair food environments.*

Sécurité sociale (2021). *PLFSS 2021 – Annexe 5 : Présentation des mesures d'exonérations de cotisations et contributions et de leur compensation.*

Temme, E. H. M. et al. (2020). Demand-Side Food Policies for Public and Planetary Health. *Sustainability (Switzerland)*, 12(15). <https://doi.org/10.3390/SU12155924>

Thow, A. M., Downs, S., & Jan, S. (2014). A systematic review of the effectiveness of food taxes and subsidies to improve diets: Understanding the recent evidence. *Nutrition Reviews*, 72(9), 551–565. <https://doi.org/10.1111/nure.12123>

UFC-Que Choisir (28.09.2021). *Labels alimentaires et signes de qualité Promesses non tenues : une révision s'impose !* Etude réalisée par l'INRAE.

WWF, Greenpeace, & le Basic (2020). *Etude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire. Annexe méthodologique détaillée.*

Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?

Charlie Brocard, Mathieu Saujot (Iddri)

L'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) est un *think tank* indépendant qui facilite la transition vers le développement durable. Il a été fondé en 2001. Pour cela, l'Iddri identifie les conditions et propose des outils pour placer le développement durable au cœur des relations internationales et des politiques publiques et privées. Il intervient à différentes échelles, de celle de la coopération internationale à celle des gouvernements nationaux, locaux et des entreprises, chaque échelle informant l'autre. À la fois institut de recherche et plateforme de dialogue, l'Iddri crée les conditions d'un diagnostic et d'une expertise partagés entre parties prenantes. Il met en relation de manière transparente et collaborative, sur la base de travaux de recherche interdisciplinaire de premier plan. L'Iddri met ensuite ses analyses et propositions à la disposition de tous. Quatre enjeux sont au cœur de l'activité de l'institut : le climat, la biodiversité et les écosystèmes, l'océan et la gouvernance du développement durable.

Pour en savoir plus sur les activités et les publications de l'Iddri, visitez www.iddri.org

Brocard, C., Saujot, M. (2023). Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ? *Étude N°01/23*, Iddri, Paris, France, 34 p.

ISSN 2258-7071

Ce travail a bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du projet européen Horizon 2020 Pathways for Sustainable Food et d'une aide de l'État gérée par l'ANR au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-LABX-14-01.

CONTACT

charlie.brocard@iddri.org
mathieu.saujot@iddri.org

Institut du développement durable et des relations internationales 41, rue du Four – 75006 Paris – France

www.iddri.org
[IDDRI_ThinkTank](#)